

# Projet de délibération comité syndical

## Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Bray

19 décembre 2023

D 2023-046 – CONVENTION NATURA 2000 – ANNEE 2024

L'an deux mille vingt-trois, le 19 décembre à 18 heures, les représentants des Communautés de Communes du Pays de Bray constituant les membres du Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Bray se sont réunis à la salle des fêtes, Paul Godefroy, des Grandes Ventes, à la demande d'Éric PICARD, Président, sur convocation en date du 13 décembre 2023.

### Personnes présentes

Communauté de Communes de Londinières : Armelle BILOQUET (commune de Londinières), Jean-Paul MARTEL (commune de Croixdalle), Sabine CAMENISH (commune de Clais), Martial PÉPIN (commune de Sainte Agathe d'Aliermont), Hervé VASSARD (commune de Preuseville),

Communauté Bray Eawy : Daniel BENARD (commune de Vatierville), Nicolas BERTRAND (commune des Grandes Ventes), Philippe CHEMIN (commune de Quièvecourt), Alexandra DUNET (commune de Neufchâtel-en-Bray), Arlette DUPUIS (commune de Neufchâtel-en-Bray), Joëlle LAURENCE (commune de Rosay), Xavier LEFRANÇOIS (commune de Neufchâtel-en-Bray), Alain LUCAS (commune de Saint-Hellier), Dany MINEL (commune de Mesnières-en-Bray), Léon BACHELOT (commune de Maucombe), Sébastien DECLERCQ (commune des Ventes Saint Rémy) Didier DUCLOS (commune de Massy), Romain ROUSSELIN (commune de Bradiancourt)

Communauté de Communes des 4 rivières : Céline ANCELIN (commune de Mont-Rôty), Isabelle BREQUIGNY (commune d'Argueil), Karine BUQUET (commune de Croisy-sur-Andelle), Jean-Noël CANU (commune de Ferrières-en-Bray), Marie-France DEVILLERVAL (commune de Ferrières-en-Bray), Odile DION (commune de la Bellière), Laurent FOURNIER (commune de Beaussault), Florence LEGENDRE (commune de Gournay-en-Bray), Bruno NOTTIAS (commune de Compainville), Eric PICARD (commune de Gournay-en-Bray), José BLONDÉ (commune de Gournay-en-Bray), Philippe LEMERCIER (commune de Gournay-en-Bray)

### Assistaient également

### Personnes excusées

Luc LEFEBVRE (commune de Croixdalle), Hervé GUÉRARD (commune de Neuville-Ferrières), Nathalie MICHAUT (commune de Bosc-Bérenger), Philippe PELTIER (commune de Callengeville), Jean-Claude DELWARDE (commune de Hodeng-Hodenger), Philippe DION (commune de Pommereux), Thomas HERMAND (commune de Serqueux), Xavier BATUT, Député, Agnès CANAYER, Sénatrice, Virginie LUCOT-AVRIL, Conseillère Départementale, Pascal MARTIN, Sénateur, Hervé MORIN, Président de la Région Normandie, Catherine MORIN-DESAILLY, Sénatrice, Catherine THIERCÉ, représentante du conseil de développement

Nombre de délégués titulaires en exercice : 38

Délégués présents : 30

Délégués votants : 30



Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L. 332-8 2,

Depuis 2011, le PETR du Pays de Bray anime un des 6 sites Natura 2000 du territoire (réseau de sites européen), le « Pays de Bray humide ». Au cœur de la Boutonnière, ce site abrite des zones humides riches en biodiversité assurant de nombreux rôles pour notre société et son économie. Son programme d'actions est défini au sein d'un Document d'Objectif (révisé en 2017).

L'animation du site Natura 2000 intègre de multiples missions permanentes comme :

- le porter à connaissance du grand public des enjeux du site,
- la veille réglementaire (évaluations d'incidences Natura 2000),
- l'accompagnement de particuliers ou agriculteurs dans leurs projets (MAEC/Contrat Natura 2000),
- l'amélioration de l'état des connaissances (inventaires),
- la mise en place d'actions de conservation de la biodiversité et/ou de démonstration (curage de mares, entretien d'arbres têtards, sensibilisation aux espèces exotiques envahissantes ...)
- la sensibilisation par l'organisation d'animations nature.

Ces actions sont réalisées sur la base des financements européens (FEADER) et de la Région Normandie (à partir de 2023). Il est donc proposé aux élu(e)s d'autoriser le Président à réaliser les démarches de demande de subvention et conventionnement.

Vu la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 modifiée concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages, notamment ses articles 3 et 4 et ses annexes I et II,

Vu la décision de la Commission des Communautés européennes du 10 janvier 2011 arrêtant, en application de la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992, la liste des sites d'importance communautaire pour la région biogéographique atlantique,

Vu l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié relatif à la liste des types d'habitats naturels et des espèces de la faune et de la flore sauvages qui peuvent justifier la désignation de zones spéciales de conservation au titre du réseau écologique européen Natura 2000,

Vu l'arrêté du 14 juin 2011 portant désignation du site Natura 2000 n°FR2300131 du Pays de Bray humide,

Vu l'arrêté du 22 février 2018 portant sur la composition du comité de pilotage du site Natura 2000 n°FR2300131 du Pays de Bray humide.

Considérant que le PETR du Pays de Bray est actuellement structure porteuse et animatrice du Document d'Objectifs (DOCOB) du site Natura 2000 « Pays de Bray humide » (FR2300131) depuis 2011 et réélue en date du 18 janvier 2021.

*Après avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité,*

- D'autoriser le Président à effectuer une demande de subvention dans le cadre de l'animation du site Natura 2000 « Pays de Bray humide » auprès de la Région Normandie et du FEADER au titre de l'année 2024.

- D'autoriser le Président à signer la convention financière permettant une prise en charge de 100% des dépenses éligibles (20% Région et 80% FEADER) pour 2024, sur la base du plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses		Recettes	
Frais de personnels	68 977,85 €	Région Normandie	15 864,91 €
Option de Coûts Simplifiés (OCS) – 15 %	10 346,68 €	FEADER	63 459,62 €
<b>TOTAL</b>	<b>79 324,53 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>79 324,53 €</b>

Ainsi fait et délibéré en séance,  
Les jours, mois et an susdit

Certifié exécutoire par le Président,  
Compte tenu de son dépôt en Préfecture,  
Le 20/12/2023  
Et de sa publication, 20/12/2023  
Le Président, Eric PICARD

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL  
ET RURAL DU PAYS DE BRAY  
Maison des Services - Bd Maréchal Joffre  
76270 NEUFCHATEL-EN-BRAY  
Tel. 02 32 97 56 14 - Fax 02 32 97 11 84  
contact@paysdebray.org

Pour copie certifiée conforme  
Le Président, Eric PICARD

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL  
ET RURAL DU PAYS DE BRAY  
Maison des Services - Bd Maréchal Joffre  
76270 NEUFCHATEL-EN-BRAY  
Tel. 02 32 97 56 14 - Fax 02 32 97 11 84  
contact@paysdebray.org

# Projet de délibération comité syndical

## Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Bray

19 décembre 2023

### D 2023-047 – PROJETS D'OUTILS MUTUALISES D'EXPLOITATION (POME)

L'an deux mille vingt-trois, le 19 décembre à 18 heures, les représentants des Communautés de Communes du Pays de Bray constituant les membres du Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Bray se sont réunis à la salle des fêtes, Paul Godefroy, des Grandes Ventes, à la demande d'Éric PICARD, Président, sur convocation en date du 13 décembre 2023.

#### Personnes présentes

Communauté de Communes de Londinières : Armelle BILOQUET (commune de Londinières), Jean-Paul MARTEL (commune de Croixdalle), Sabine CAMENISH (commune de Clais), Martial PÉPIN (commune de Sainte Agathe d'Aliermont), Hervé VASSARD (commune de Preuseville),

Communauté Bray Eawy : Daniel BENARD (commune de Vatierville), Nicolas BERTRAND (commune des Grandes Ventes), Philippe CHEMIN (commune de Quièvrecourt), Alexandra DUNET (commune de Neufchâtel-en-Bray), Arlette DUPUIS (commune de Neufchâtel-en-Bray), Joëlle LAURENCE (commune de Rosay), Xavier LEFRANÇOIS (commune de Neufchâtel-en-Bray), Alain LUCAS (commune de Saint-Hellier), Dany MINEL (commune de Mesnières-en-Bray), Léon BACHELOT (commune de Maucomble), Sébastien DECLERCQ (commune des Ventes Saint Rémy) Didier DUCLOS (commune de Massy), Romain ROUSSELIN (commune de Bradiancourt)

Communauté de Communes des 4 rivières : Céline ANCELIN (commune de Mont-Rôty), Isabelle BREQUIGNY (commune d'Argueil), Karine BUQUET (commune de Croisy-sur-Andelle), Jean-Noël CANU (commune de Ferrières-en-Bray), Marie-France DEVILLERVAL (commune de Ferrières-en-Bray), Odile DION (commune de la Bellière), Laurent FOURNIER (commune de Beaussault), Florence LEGENDRE (commune de Gournay-en-Bray), Bruno NOTTIAS (commune de Compainville), Eric PICARD (commune de Gournay-en-Bray), José BLONDÉ (commune de Gournay-en-Bray), Philippe LEMERCIER (commune de Gournay-en-Bray)

#### Assistaient également

#### Personnes excusées

Luc LEFEBVRE (commune de Croixdalle), Hervé GUÉRARD (commune de Neuville-Ferrières), Nathalie MICHAUT (commune de Bosc-Bérenger), Philippe PELTIER (commune de Callengeville), Jean-Claude DELWARDE (commune de Hodeng-Hodenger), Philippe DION (commune de Pommereux), Thomas HERMAND (commune de Serqueux), Xavier BATUT, Député, Agnès CANAYER, Sénatrice, Virginie LUCOT-AVRIL, Conseillère Départementale, Pascal MARTIN, Sénateur, Hervé MORIN, Président de la Région Normandie, Catherine MORIN-DESAILLY, Sénatrice, Catherine THIERCÉ, représentante du conseil de développement

Nombre de délégués titulaires en exercice : 38

Délégués présents : 30

Délégués votants : 30



Le PETR du Pays de Bray et les communautés de communes de Londinières, Bray-Eawy et 4 Rivières se sont engagés depuis octobre 2021 à l'élaboration d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT) notamment afin de dresser un état des lieux des productions agricoles et leurs valorisations ainsi que des actions à entreprendre pour favoriser le maintien et le développement des filières alimentaires locales.

Sur la base d'une finalité visant à relocaliser l'alimentation en répondant aux enjeux de santé, de durabilité et d'accessibilité aux sens les plus larges, le PAT s'est décliné autour de 8 axes stratégiques :

- Le maintien de la population agricole
- Le développement des filières « fruits et légumes » ;
- La valorisation des productions locales
- La sensibilisation du grand public sur les enjeux de l'alimentation durable et locale
- La lutte contre le gaspillage alimentaire ;
- Le développement de la valorisation des productions locales et de qualité en restauration collective
- Le soutien à l'aide alimentaire ;
- La valorisation des pratiques agricoles favorables à l'environnement.

Ce plan d'action ambitieux a notamment conduit à la parution et l'actualisation d'un guide des producteurs en vente directe (Bray Gourmand), la participation à un festival grand public « Climacoustique », la valorisation d'une exposition sur l'alimentation durable, l'organisation d'animations en lien avec la lutte contre le gaspillage alimentaire ou encore l'organisation des assises de l'alimentation « Alimen-Bray », réunissant les professionnels de l'agriculture, de la restauration collective et des élu(e)s autour des enjeux de filières.

Fort de ces retours d'expériences et des diverses concertations locales qui ont pu être menées, le PETR du Pays de Bray souhaite désormais accompagner activement les porteurs de projets des filières alimentaires locales. Cet accompagnement s'articulera autour d'un ou plusieurs « *Projets d'Outils Mutualisés d'Exploitation* » (POME), traitant des enjeux d'expérimentation et d'innovation en matière de transformation, de conditionnement et/ou de livraisons en produits locaux.

Le projet doit notamment permettre :

- L'accompagnement des porteurs de projets dans la recherche de financements et le montage des dossiers financiers. Sur ce point précis, cet accompagnement ne s'opérera qu'en complément des initiatives et actions déjà menées par les acteurs locaux (exemple : agrilocal) ;
- L'animation de réseaux et l'organisation d'événements territoriaux fédérateurs (festivals, conférences, formations) ;
- La sensibilisation auprès des professionnels par exemple en milieux scolaires avec la mise en œuvre de projets de lutte contre le gaspillage alimentaire ou le développement de la prise en compte des produits locaux dans les repas proposés.

Considérant l'élaboration du Projet Alimentaire Territorial réalisé entre 2021 et 2023 inclus ;

Considérant les enseignements récents des 1<sup>ères</sup> assises de l'alimentation « Alimen'Bray » en matière de sensibilisation des professionnels des restaurations collectives ;

Considérant la nécessité de garantir des débouchés de valorisation des productions agricoles locales stables et pérennes, à plus forte raison dans le cadre de la filière viande ;

Considérant les besoins du territoire et des filières alimentaires de se doter d'outils innovants de mutualisation autour des enjeux de l'expérimentation, la transformation, le conditionnement ainsi que la livraison et le transport des produits bruts et transformés issues des productions locales ;

Considérant les orientations nationales inscrites dans la circulaire relative à la mise en œuvre du programme nationale pour l'alimentation (PNA) ;

Après avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité,

- D'autoriser le Président à engager les travaux autour de POME, « Projets d'Outils Mutualisés d'Exploitation »,
- D'autoriser le Président à effectuer une demande de subvention dans le cadre du dispositif LEADER – programmation 2014-2022 auprès de la Région Normandie et du FEADER au titre de l'année 2024,
- D'autoriser le Président à signer la convention financière permettant une prise en charge de 80% des dépenses éligibles par LEADER pour 2024, sur la base du plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses		Recettes	
Frais de personnels	59 266,74 €	LEADER (80 %)	57 725,40 €
Frais indirects (15 %)	8 890,01 €		
Frais de déplacements et/ou de formations	2 000 €	PETR (20 %)	14 431,35 €
Frais de communication	2 000 €		
<b>TOTAL</b>	<b>72 156,75 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>72 156,75 €</b>

Ainsi fait et délibéré en séance,  
Les jours, mois et an susdit

Certifié exécutoire par le Président,  
Compte tenu de son dépôt en Préfecture,  
Le 20/12/2023  
Et de sa publication, 20/12/2023  
Le Président, Eric PICARD

Pour copie certifiée conforme  
Le Président, Eric PICARD

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL  
ET RURAL DU PAYS DE BRAY  
Maison des Services - Bd Maréchal Joffre  
76270 NEUFCHATEL-EN-BRAY  
Tél. 02 32 97 56 14 - Fax 02 32 97 11 84  
contact@paysdebray.org

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL  
ET RURAL DU PAYS DE BRAY  
Maison des Services - Bd Maréchal Joffre  
76270 NEUFCHATEL-EN-BRAY  
Tél. 02 32 97 56 14 - Fax 02 32 97 11 84  
contact@paysdebray.org



# Projet de délibération comité syndical

## Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Bray

19 décembre 2023

*D 2023-048 – DOCUMENTS CONSTITUTIFS PETR : STATUTS, REGLEMENT INTERNE, DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE ET PROJET DE TERRITOIRE, CONVENTION TERRITORIALE, REGLEMENT INTERIEUR*

L'an deux mille vingt-trois, le 19 décembre à 18 heures, les représentants des Communautés de Communes du Pays de Bray constituant les membres du Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Bray se sont réunis à la salle des fêtes, Paul Godefroy, des Grandes Ventes, à la demande d'Éric PICARD, Président, sur convocation en date du 13 décembre 2023.

### Personnes présentes

Communauté de Communes de Londinières : Armelle BILOQUET (commune de Londinières), Jean-Paul MARTEL (commune de Croixdalle), Sabine CAMENISH (commune de Clais), Martial PÉPIN (commune de Sainte Agathe d'Aliermont), Hervé VASSARD (commune de Preuseville),

Communauté Bray Eawy : Daniel BENARD (commune de Vatierville), Nicolas BERTRAND (commune des Grandes Ventes), Philippe CHEMIN (commune de Quièvrecourt), Alexandra DUNET (commune de Neufchâtel-en-Bray), Arlette DUPUIS (commune de Neufchâtel-en-Bray), Joëlle LAURENCE (commune de Rosay), Xavier LEFRANÇOIS (commune de Neufchâtel-en-Bray), Alain LUCAS (commune de Saint-Hellier), Dany MINEL (commune de Mesnières-en-Bray), Léon BACHELOT (commune de Maucomble), Sébastien DECLERCQ (commune des Ventes Saint Rémy) Didier DUCLOS (commune de Massy), Romain ROUSSELIN (commune de Bradiancourt)

Communauté de Communes des 4 rivières : Céline ANCELIN (commune de Mont-Rôty), Isabelle BREQUIGNY (commune d'Argueil), Karine BUQUET (commune de Croisy-sur-Andelle), Jean-Noël CANU (commune de Ferrières-en-Bray), Marie-France DEVILLERVAL (commune de Ferrières-en-Bray), Odile DION (commune de la Bellière), Laurent FOURNIER (commune de Beaussault), Florence LEGENDRE (commune de Gournay-en-Bray), Bruno NOTTIAS (commune de Compainville), Eric PICARD (commune de Gournay-en-Bray), José BLONDÉ (commune de Gournay-en-Bray), Philippe LEMERCIER (commune de Gournay-en-Bray)

### Assistaient également

### Personnes excusées

Luc LEFEBVRE (commune de Croixdalle), Hervé GUÉRARD (commune de Neuville-Ferrières), Nathalie MICHAUT (commune de Bosc-Bérenger), Philippe PELTIER (commune de Callengeville), Jean-Claude DELWARDE (commune de Hodeng-Hodenger), Philippe DION (commune de Pommereux), Thomas HERMAND (commune de Serqueux), Xavier BATUT, Député, Agnès CANAYER, Sénatrice, Virginie LUCOT-AVRIL, Conseillère Départementale, Pascal MARTIN, Sénateur, Hervé MORIN, Président de la Région Normandie, Catherine MORIN-DESAILLY, Sénatrice, Catherine THIERCÉ, représentante du conseil de développement

Nombre de délégués titulaires en exercice : 38

Délégués présents : 30

Délégués votants : 30

Monsieur le Président expose qu'aucune mise à jour de nos documents fondateurs n'a été effectuée depuis la création du PETR. Il semble donc indispensable aujourd'hui de traduire dans notre fonctionnement les évolutions de notre structure. Aussi, il propose à l'assemblée délibérante :

- une modification des statuts en particulier en ce qui concerne le siège social mais aussi la création d'un règlement interne et du mode de fonctionnement du Conseil de développement territorial,
- l'approbation du diagnostic de territoire et du projet de territoire qui en découle, sachant que ces documents sont théoriquement à rédiger dans les douze mois qui suivent la création d'un PETR,
- la validation de la convention territoriale qui règle les détails de l'action du PETR, des missions qui lui sont confiées et des relations avec les Communautés de Communes, éléments sans lequel un PETR n'est pas, normalement, en mesure de travailler.
- l'adoption du règlement intérieur, validé par le Comité Social Territorial du Centre de Gestion 76 le 17 novembre dernier, auquel seront ajoutés, en annexe, les noms et les coordonnées des référents déontologie et harcèlement.

*Après avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, d'adopter :*

- *la modification des statuts,*
- *le règlement interne,*
- *le diagnostic de territoire et le projet de territoire,*
- *la convention territoriale,*
- *le règlement intérieur.*

Ainsi fait et délibéré en séance,  
Les jours, mois et an susdit

Certifié exécutoire par le Président,  
Compte tenu de son dépôt en Préfecture,  
Le 20/12/2023  
Et de sa publication, 20/12/2023  
Le Président, Eric PICARD

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL  
ET RURAL DU PAYS DE BRAY  
Maison des Services - Bd Maréchal Joffre  
76270 NEUFCHATEL-EN-BRAY  
Tél. 02 32 97 56 14 - Fax 02 32 97 11 84  
contact@paysdebray.org

Pour copie certifiée conforme  
Le Président, Eric PICARD

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL  
ET RURAL DU PAYS DE BRAY  
Maison des Services - Bd Maréchal Joffre  
76270 NEUFCHATEL-EN-BRAY  
Tél. 02 32 97 56 14 - Fax 02 32 97 11 84  
contact@paysdebray.org

# Projet de délibération comité syndical

## Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Bray

19 décembre 2023

D 2023-049 – DEMANDE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT / INGENIERIE 2023-2024  
PROGRAMMATION 2014-2022

L'an deux mille vingt-trois, le 19 décembre à 18 heures, les représentants des Communautés de Communes du Pays de Bray constituant les membres du Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Bray se sont réunis à la salle des fêtes, Paul Godefroy, des Grandes Ventes, à la demande d'Éric PICARD, Président, sur convocation en date du 13 décembre 2023.

### Personnes présentes

Communauté de Communes de Londinières : Armelle BILOQUET (commune de Londinières), Jean-Paul MARTEL (commune de Croixdalle), Sabine CAMENISH (commune de Clais), Martial PÉPIN (commune de Sainte Agathe d'Aliermont), Hervé VASSARD (commune de Preuseville),

Communauté Bray Eawy : Daniel BENARD (commune de Vatierville), Nicolas BERTRAND (commune des Grandes Ventes), Philippe CHEMIN (commune de Quièrecourt), Alexandra DUNET (commune de Neufchâtel-en-Bray), Arlette DUPUIS (commune de Neufchâtel-en-Bray), Joëlle LAURENCE (commune de Rosay), Xavier LEFRANÇOIS (commune de Neufchâtel-en-Bray), Alain LUCAS (commune de Saint-Hellier), Dany MINEL (commune de Mesnières-en-Bray), Léon BACHELOT (commune de Maucombe), Sébastien DECLERCQ (commune des Ventes Saint Rémy) Didier DUCLOS (commune de Massy), Romain ROUSSELIN (commune de Bradiancourt)

Communauté de Communes des 4 rivières : Céline ANCELIN (commune de Mont-Rôty), Isabelle BREQUIGNY (commune d'Argueil), Karine BUQUET (commune de Croisy-sur-Andelle), Jean-Noël CANU (commune de Ferrières-en-Bray), Marie-France DEVILLERVAL (commune de Ferrières-en-Bray), Odile DION (commune de la Bellière), Laurent FOURNIER (commune de Beaussault), Florence LEGENDRE (commune de Gournay-en-Bray), Bruno NOTTIAS (commune de Compainville), Eric PICARD (commune de Gournay-en-Bray), José BLONDÉ (commune de Gournay-en-Bray), Philippe LEMERCIER (commune de Gournay-en-Bray)

### Assistaient également

### Personnes excusées

Luc LEFEBVRE (commune de Croixdalle), Hervé GUÉRARD (commune de Neuville-Ferrières), Nathalie MICHAUT (commune de Bosc-Bérenger), Philippe PELTIER (commune de Calengeville), Jean-Claude DELWARDE (commune de Hodeng-Hodenger), Philippe DION (commune de Pommereux), Thomas HERMAND (commune de Serqueux), Xavier BATUT, Député, Agnès CANAYER, Sénatrice, Virginie LUCOT-AVRIL, Conseillère Départementale, Pascal MARTIN, Sénateur, Hervé MORIN, Président de la Région Normandie, Catherine MORIN-DESAILLY, Sénatrice, Catherine THIERCÉ, représentante du conseil de développement

Nombre de délégués titulaires en exercice : 38

Délégués présents : 30

Délégués votants : 30

Considérant la mise en œuvre du Programme LEADER 2014-2022 sur le territoire de Seine-en-Bray,

Monsieur le Président rappelle au comité syndical que les frais liés à la mise en œuvre du Programme LEADER 2014-2022 est subventionné à hauteur de 80% des dépenses.

Ces dépenses couvrent les frais salariaux chargés, les frais de structure (15%), les frais de déplacement, les frais de communication, les adhésions et autres dépenses nécessaires à la mise en œuvre du Programme LEADER sur le territoire De Seine-en-Bray.

Plan de financement année 2023 :

Dépenses		Recettes	
Frais salariaux	83 368,47 €	Autofinancement	16 873.70 €
Frais de déplacement	1 000 €	LEADER	67 494.77 €
TOTAL	84 368.47 €	TOTAL	84 368.47 €

Plan de financement année 2024 :

Dépenses		Recettes	
Frais salariaux	77 011.61 €	Autofinancement	17 094.61 €
Frais de déplacement	5 000 €		
Matériels et équipements	2 811.46 €	LEADER	68 378.45 €
Prestation / Adhésion	650 €		
TOTAL	85 473,06 €	TOTAL	85 473,06 €

Après avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- De valider les plans de financements prévisionnels présentés ci-avant dans le cadre de la mise en œuvre du Programme LEADER sur le territoire,
- D'autoriser le Président à solliciter les fonds LEADER et à signer l'ensemble des documents relatifs à ces demandes.

Ainsi fait et délibéré en séance,  
Les jours, mois et an susdit

Certifié exécutoire par le Président,  
Compte tenu de son dépôt en Préfecture,  
Le 20/12/2023  
Et de sa publication, 20/12/2023  
Le Président, Eric PICARD

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL  
ET RURAL DU PAYS DE BRAY  
Maison des Services - Bd Maréchal Joffre  
76270 NEUF-CHATEL-EN-BRAY  
Tél. 02 32 97 56 14 - Fax 02 32 97 11 84  
contact@paysdebray.org

Pour copie certifiée conforme  
Le Président, Eric PICARD

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL  
ET RURAL DU PAYS DE BRAY  
Maison des Services - Bd Maréchal Joffre  
76270 NEUF-CHATEL-EN-BRAY  
Tél. 02 32 97 56 14 - Fax 02 32 97 11 84  
contact@paysdebray.org

# Projet de délibération comité syndical

## Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Bray

19 décembre 2023

*D 2023-050 – DEMANDE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT INGENIERIE 2023  
PROGRAMMATION 2023-2027*

L'an deux mille vingt-trois, le 19 décembre à 18 heures, les représentants des Communautés de Communes du Pays de Bray constituant les membres du Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Bray se sont réunis à la salle des fêtes, Paul Godefroy, des Grandes Ventes, à la demande d'Éric PICARD, Président, sur convocation en date du 13 décembre 2023.

### Personnes présentes

Communauté de Communes de Londinières : Armelle BILOQUET (commune de Londinières), Jean-Paul MARTEL (commune de Croixdalle), Sabine CAMENISH (commune de Clais), Martial PÉPIN (commune de Sainte Agathe d'Aliermont), Hervé VASSARD (commune de Preuseville),

Communauté Bray Fawy : Daniel BENARD (commune de Vatierville), Nicolas BERTRAND (commune des Grandes Ventes), Philippe CHEMIN (commune de Quièrecourt), Alexandra DUNET (commune de Neufchâtel-en-Bray), Arlette DUPUIS (commune de Neufchâtel-en-Bray), Joëlle LAURENCE (commune de Rosay), Xavier LEFRANÇOIS (commune de Neufchâtel-en-Bray), Alain LUCAS (commune de Saint-Hellier), Dany MINEL (commune de Mesnières-en-Bray), Léon BACHELOT (commune de Maucomble), Sébastien DECLERCQ (commune des Ventes Saint Rémy) Didier DUCLOS (commune de Massy), Romain ROUSSELIN (commune de Bradiancourt)

Communauté de Communes des 4 rivières : Céline ANCELIN (commune de Mont-Rôty), Isabelle BREQUIGNY (commune d'Argueil), Karine BUQUET (commune de Croisy-sur-Andelle), Jean-Noël CANU (commune de Ferrières-en-Bray), Marie-France DEVILLERVAL (commune de Ferrières-en-Bray), Odile DION (commune de la Bellière), Laurent FOURNIER (commune de Beaussault), Florence LEGENDRE (commune de Gournay-en-Bray), Bruno NOTTIAS (commune de Compainville), Eric PICARD (commune de Gournay-en-Bray), José BLONDÉ (commune de Gournay-en-Bray), Philippe LEMERCIER (commune de Gournay-en-Bray)

### Assistaient également

### Personnes excusées

Luc LEFEBVRE (commune de Croixdalle), Hervé GUÉRARD (commune de Neuville-Ferrières), Nathalie MICHAUT (commune de Bosc-Bérenger), Philippe PELTIER (commune de Callengeville), Jean-Claude DELWARDE (commune de Hodeng-Hodenger), Philippe DION (commune de Pommereux), Thomas HERMAND (commune de Serqueux), Xavier BATUT, Député, Agnès CANAYER, Sénatrice, Virginie LUCOT-AVRIL, Conseillère Départementale, Pascal MARTIN, Sénateur, Hervé MORIN, Président de la Région Normandie, Catherine MORIN-DESAILLY, Sénatrice, Catherine THIERCÉ, représentante du conseil de développement

Nombre de délégués titulaires en exercice : 38

Délégués présents : 30

Délégués votants : 30



Considérant la mise en œuvre du Programme LEADER 2023-2027 sur le territoire de Seine-en-Bray,

Monsieur le Président rappelle au comité syndical que les frais liés à la mise en œuvre du Programme LEADER est subventionné à hauteur de 80% des dépenses.

Ces dépenses couvrent les frais salariaux chargés, les frais de structure (15%), les frais de déplacement, les frais de communication, les adhésions et autres dépenses nécessaires à la mise en œuvre du Programme LEADER sur le territoire De Seine-en-Bray.

Plan de financement année 2023 :

Dépenses		Recettes	
Frais salariaux	50 000 €	Autofinancement	11 800 €
Frais de structure	7 500 €	LEADER	47 200 €
Frais de déplacement	1 500 €		
<b>TOTAL</b>	<b>59 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>59 000 €</b>

Le comité syndical, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité

- De valider les plans de financements prévisionnels présentés ci-avant dans le cadre de la mise en œuvre du Programme LEADER 2023-2027 sur le territoire
- D'autoriser le Président à solliciter les fonds LEADER et à signer l'ensemble des documents relatifs à ces demandes

Ainsi fait et délibéré en séance,  
Les jours, mois et an susdit

Certifié exécutoire par le Président,  
Compte tenu de son dépôt en Préfecture,  
Le 20/12/2023  
Et de sa publication, 20/12/2023  
Le Président, Eric PICARD

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL  
ET RURAL DU PAYS DE BRAY  
Maison des Services - Bd Maréchal Joffre  
76270 NEUFCHATEL EN BRAY  
Tél. 02 32 97 56 14 - Fax 02 32 97 11 84  
contact@paysdebray.org

Pour copie certifiée conforme  
Le Président, Eric PICARD

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL  
ET RURAL DU PAYS DE BRAY  
Maison des Services - Bd Maréchal Joffre  
76270 NEUFCHATEL EN BRAY  
Tél. 02 32 97 56 14 - Fax 02 32 97 11 84  
contact@paysdebray.org

# Projet de délibération comité syndical

## Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Bray

19 décembre 2023

D 2023-051 – OBSERVATOIRE LOCAL DU PAYS DE BRAY

L'an deux mille vingt-trois, le 19 décembre à 18 heures, les représentants des Communautés de Communes du Pays de Bray constituant les membres du Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Bray se sont réunis à la salle des fêtes, Paul Godefroy, des Grandes Ventes, à la demande d'Éric PICARD, Président, sur convocation en date du 13 décembre 2023.

### Personnes présentes

Communauté de Communes de Londinières : Armelle BILOQUET (commune de Londinières), Jean-Paul MARTEL (commune de Croixdalle), Sabine CAMENISH (commune de Clais), Martial PÉPIN (commune de Sainte Agathe d'Aliermont), Hervé VASSARD (commune de Preuseville),

Communauté Bray Eawy : Daniel BENARD (commune de Vatierville), Nicolas BERTRAND (commune des Grandes Ventes), Philippe CHEMIN (commune de Quièvrecourt), Alexandra DUNET (commune de Neufchâtel-en-Bray), Arlette DUPUIS (commune de Neufchâtel-en-Bray), Joëlle LAURENCE (commune de Rosay), Xavier LEFRANÇOIS (commune de Neufchâtel-en-Bray), Alain LUCAS (commune de Saint-Hellier), Dany MINEL (commune de Mesnières-en-Bray), Léon BACHELOT (commune de Maucombe), Sébastien DECLERCQ (commune des Ventes Saint Rémy) Didier DUCLOS (commune de Massy), Romain ROUSSELIN (commune de Bradiancourt)

Communauté de Communes des 4 rivières : Céline ANCELIN (commune de Mont-Rôty), Isabelle BREQUIGNY (commune d'Argueil), Karine BUQUET (commune de Croisy-sur-Andelle), Jean-Noël CANU (commune de Ferrières-en-Bray), Marie-France DEVILLERVAL (commune de Ferrières-en-Bray), Odile DION (commune de la Bellière), Laurent FOURNIER (commune de Beaussault), Florence LEGENDRE (commune de Gournay-en-Bray), Bruno NOTTIAS (commune de Compainville), Eric PICARD (commune de Gournay-en-Bray), José BLONDÉ (commune de Gournay-en-Bray), Philippe LEMERCIER (commune de Gournay-en-Bray)

### Assistaient également

### Personnes excusées

Luc LEFEBVRE (commune de Croixdalle), Hervé GUÉRARD (commune de Neuville-Ferrières), Nathalie MICHAUT (commune de Bosc-Bérenger), Philippe PELTIER (commune de Callengeville), Jean-Claude DELWARDE (commune de Hodeng-Hodenger), Philippe DION (commune de Pommereux), Thomas HERMAND (commune de Serqueux), Xavier BATUT, Député, Agnès CANAYER, Sénatrice, Virginie LUCOT-AVRIL, Conseillère Départementale, Pascal MARTIN, Sénateur, Hervé MORIN, Président de la Région Normandie, Catherine MORIN-DESAILLY, Sénatrice, Catherine THIERCÉ, représentante du conseil de développement

Nombre de délégués titulaires en exercice : 38

Délégués présents : 30

Délégués votants : 30

Lors du dernier comité syndical, il a été acté la volonté de s'engager, dès l'approbation du SCoT, dans une nouvelle démarche visant à mettre le SCoT en compatibilité avec le SRADDET, et les dernières réglementations en vigueur, mais également d'étudier la possibilité de mise en place d'un SCoT valant PCAET.

La démarche préalable à ces réflexions est d'améliorer nos connaissances communes sur l'ensemble de notre territoire.

Afin de répondre à cet objectif, plusieurs collectivités ont mis en place des observatoires locaux.

Un observatoire local est une plateforme unique de référence et vise à renforcer la connaissance du territoire grâce à la collecte de données.

Quatre grands objectifs des observatoires locaux peuvent être identifiés :

- Être une ressource clé pour alimenter les diagnostics et études ;
- Aiguiller les décisions pour adapter les politiques publiques aux réalités des besoins de la population ;
- Donner de la matière pour défendre les intérêts de sa collectivité auprès des financeurs ;
- Apporter du contenu objectif aux discours des élus.

Le but est de permettre à terme de disposer en permanence de données fiables et à jour qui pourront être utilisées pour le SCOT (révision et évaluation), le PCAET, mais aussi d'autres études qui pourraient être menées à l'échelle du PETR, des Communautés de communes et mais aussi des communes.

L'EPF Normandie et le Conseil Régional ont mis en place un dispositif afin de donner les moyens aux intercommunalités de projet (EPCI, Pays, Parcs Naturels Régionaux, Syndicats SCoT) de monter puis d'animer leurs propres observatoires locaux.

Une rencontre est prévue le 14 décembre avec l'EPF Normandie afin d'obtenir des renseignements sur ce dispositif.

*Le comité syndical, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité d'étudier la possibilité de mettre en place un observatoire local à l'échelle du PETR du Pays de Bray.*

Ainsi fait et délibéré en séance,  
Les jours, mois et an susdit

Certifié exécutoire par le Président,  
Compte tenu de son dépôt en Préfecture,  
Le 20/12/2023  
Et de sa publication, 20/12/2023  
Le Président, Eric PICARD

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL  
ET RURAL DU PAYS DE BRAY  
Maison des Services - Bd Maréchal Joffre  
76270 NEUFCHATEL EN BRAY  
Tél. 02 32 97 56 14 - Fax 02 32 97 11 84  
contact@paysdebray.org

Pour copie certifiée conforme  
Le Président, Eric PICARD

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL  
ET RURAL DU PAYS DE BRAY  
Maison des Services - Bd Maréchal Joffre  
76270 NEUFCHATEL EN BRAY  
Tél. 02 32 97 56 14 - Fax 02 32 97 11 84  
contact@paysdebray.org

# Projet de délibération comité syndical

## Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Bray

19 décembre 2023

D 2023-052 – MISSION D'ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIVITES PAR LE PETR DU PAYS DE BRAY  
DANS LE CADRE DE L'ELABORATION DE LEUR DOCUMENT D'URBANISME

L'an deux mille vingt-trois, le 19 décembre à 18 heures, les représentants des Communautés de Communes du Pays de Bray constituant les membres du Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Bray se sont réunis à la salle des fêtes, Paul Godefroy, des Grandes Ventes, à la demande d'Éric PICARD, Président, sur convocation en date du 13 décembre 2023.

### Personnes présentes

Communauté de Communes de Londinières : Armelle BILOQUET (commune de Londinières), Jean-Paul MARTEL (commune de Croixdalle), Sabine CAMENISH (commune de Clais), Martial PÉPIN (commune de Sainte Agathe d'Aliermont), Hervé VASSARD (commune de Preuseville),

Communauté Bray Eawy : Daniel BENARD (commune de Vatierville), Nicolas BERTRAND (commune des Grandes Ventes), Philippe CHEMIN (commune de Quièvrecourt), Alexandra DUNET (commune de Neufchâtel-en-Bray), Arlette DUPUIS (commune de Neufchâtel-en-Bray), Joëlle LAURENCE (commune de Rosay), Xavier LEFRANÇOIS (commune de Neufchâtel-en-Bray), Alain LUCAS (commune de Saint-Hellier), Dany MINEL (commune de Mesnières-en-Bray), Léon BACHELOT (commune de Maucombe), Sébastien DECLERCQ (commune des Ventes Saint Rémy) Didier DUCLOS (commune de Massy), Romain ROUSSELIN (commune de Bradiancourt)

Communauté de Communes des 4 rivières : Céline ANCELIN (commune de Mont-Rôty), Isabelle BREQUIGNY (commune d'Argueil), Karine BUQUET (commune de Croisy-sur-Andelle), Jean-Noël CANU (commune de Ferrières-en-Bray), Marie-France DEVILLERVAL (commune de Ferrières-en-Bray), Odile DION (commune de la Bellière), Laurent FOURNIER (commune de Beaussault), Florence LEGENDRE (commune de Gournay-en-Bray), Bruno NOTTIAS (commune de Compainville), Eric PICARD (commune de Gournay-en-Bray), José BLONDÉ (commune de Gournay-en-Bray), Philippe LEMERCIER (commune de Gournay-en-Bray)

### Assistaient également

### Personnes excusées

Luc LEFEBVRE (commune de Croixdalle), Hervé GUÉRARD (commune de Neuville-Ferrières), Nathalie MICHAUT (commune de Bosc-Bérenger), Philippe PELTIER (commune de Challengeville), Jean-Claude DELWARDE (commune de Hodeng-Hodenger), Philippe DION (commune de Pommereux), Thomas HERMAND (commune de Serqueux), Xavier BATUT, Député, Agnès CANAYER, Sénatrice, Virginie LUCOT-AVRIL, Conseillère Départementale, Pascal MARTIN, Sénateur, Hervé MORIN, Président de la Région Normandie, Catherine MORIN-DESAILLY, Sénatrice, Catherine THIERCÉ, représentante du conseil de développement

Nombre de délégués titulaires en exercice : 38

Délégués présents : 30

Délégués votants : 30

Un échange récent avec le nouveau Directeur Général des Services de la Communauté de Communes de Londinières a fait émerger un éventuel besoin d'accompagnement dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la Communauté de Communes de Londinières.

Le PETR du Pays de Bray dispose de compétences en planification mais aussi en urbanisme notamment grâce à l'élaboration du SCOT mais aussi au travail réalisé par le service instructeur depuis près de 6 ans. Fort de ces expériences, il pourrait être envisagé une mission d'accompagnement du PETR auprès des collectivités qui le désirent dans le cadre de l'élaboration de leur document d'urbanisme. Cet accompagnement pourrait porter sur le suivi administratif et technique de la procédure, l'idée n'étant pas d'élaborer le document de planification et de se substituer au travail du bureau d'études.

Bien entendu une participation financière afférente serait à réfléchir en cohérence avec les modalités d'intervention à définir en partenariat entre le PETR du Pays de Bray et la collectivité.

*Le comité syndical, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d' :*

- Etudier la mise en place d'une mission d'accompagnement des collectivités par le PETR du Pays de Bray dans le cadre de l'élaboration de leur document d'urbanisme,
- Etablir une proposition de convention fixant notamment les modalités et conditions d'interventions des différentes parties et les conditions financières.

Ainsi fait et délibéré en séance,  
Les jours, mois et an susdit

Pour copie certifiée conforme  
Le Président, Eric PICARD

Certifié exécutoire par le Président,  
Compte tenu de son dépôt en Préfecture,  
Le 20/12/2023  
Et de sa publication, 20/12/2023  
Le Président, Eric PICARD

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL  
ET RURAL DU PAYS DE BRAY  
Maison des Services - Bd Maréchal Joffre  
76270 NEUFCHATEL-EN-BRAY  
Tél. 02 32 97 56 14 - Fax 02 32 97 11 84  
contact@paysdebray.org

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL  
ET RURAL DU PAYS DE BRAY  
Maison des Services - Bd Maréchal Joffre  
76270 NEUFCHATEL-EN-BRAY  
Tél. 02 32 97 56 14 - Fax 02 32 97 11 84  
contact@paysdebray.org

# Projet de délibération comité syndical

## Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Bray

19 décembre 2023

D 2023-053 – LA POLICE DE PUBLICITE – UNE COMPETENCE DECENTRALISEE A COMPTER DU 01/01/2024

L'an deux mille vingt-trois, le 19 décembre à 18 heures, les représentants des Communautés de Communes du Pays de Bray constituant les membres du Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Bray se sont réunis à la salle des fêtes, Paul Godefroy, des Grandes Ventes, à la demande d'Éric PICARD, Président, sur convocation en date du 13 décembre 2023.

### Personnes présentes

Communauté de Communes de Londinières : Armelle BILOQUET (commune de Londinières), Jean-Paul MARTEL (commune de Croixdalle), Sabine CAMENISH (commune de Clais), Martial PÉPIN (commune de Sainte Agathe d'Aliermont), Hervé VASSARD (commune de Preuseville),

Communauté Bray Fawy : Daniel BENARD (commune de Vatierville), Nicolas BERTRAND (commune des Grandes Ventes), Philippe CHEMIN (commune de Quièvrecourt), Alexandra DUNET (commune de Neufchâtel-en-Bray), Arlette DUPUIS (commune de Neufchâtel-en-Bray), Joëlle LAURENCE (commune de Rosay), Xavier LEFRANÇOIS (commune de Neufchâtel-en-Bray), Alain LUCAS (commune de Saint-Hellier), Dany MINEL (commune de Mesnières-en-Bray), Léon BACHELOT (commune de Maucombe), Sébastien DECLERCQ (commune des Ventes Saint Rémy) Didier DUCLOS (commune de Massy), Romain ROUSSELIN (commune de Bradiancourt)

Communauté de Communes des 4 rivières : Céline ANCELIN (commune de Mont-Rôty), Isabelle BREQUIGNY (commune d'Argueil), Karine BUQUET (commune de Croisy-sur-Andelle), Jean-Noël CANU (commune de Ferrières-en-Bray), Marie-France DEVILLERVAL (commune de Ferrières-en-Bray), Odile DION (commune de la Bellière), Laurent FOURNIER (commune de Beaussault), Florence LEGENDRE (commune de Gournay-en-Bray), Bruno NOTTIAS (commune de Compainville), Eric PICARD (commune de Gournay-en-Bray), José BLONDÉ (commune de Gournay-en-Bray), Philippe LEMERCIER (commune de Gournay-en-Bray)

### Assistaient également

### Personnes excusées

Luc LEFEBVRE (commune de Croixdalle), Hervé GUÉRARD (commune de Neuville-Ferrières), Nathalie MICHAUT (commune de Bosc-Bérenger), Philippe PELTIER (commune de Callengeville), Jean-Claude DELWARDE (commune de Hodeng-Hodenger), Philippe DION (commune de Pommereux), Thomas HERMAND (commune de Serqueux), Xavier BATUT, Député, Agnès CANAYER, Sénatrice, Virginie LUCOT-AVRIL, Conseillère Départementale, Pascal MARTIN, Sénateur, Hervé MORIN, Président de la Région Normandie, Catherine MORIN-DESAILLY, Sénatrice, Catherine THIERCÉ, représentante du conseil de développement

Nombre de délégués titulaires en exercice : 38

Délégués présents : 30

Délégués votants : 30



Actuellement, les compétences de police de la publicité extérieure sont exercées par l'Etat pour les communes qui ne sont pas couvertes par un Règlement Local de Publicité (RLP).

L'article 17 de la loi Climat et Résilience (loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets) prévoit la décentralisation des compétences de police de la publicité extérieure au profit des maires à compter du 1er janvier 2024.

La loi prévoit dans certains cas le transfert automatique des pouvoirs de police de la publicité du maire au président de l'EPCI à fiscalité propre dans les conditions et selon les modalités fixées par l'article L. 5211-9-2 du CGCT. Le transfert est prévu pour les cas suivants :

- l'EPCI est compétent en matière de plan local d'urbanisme (PLU) ou de RLP ; (opposition au transfert possible sous certaines conditions) ;
- il s'agit d'une commune de moins de 3 500 habitants membre d'un EPCI à fiscalité propre, y compris lorsque cet établissement n'est pas compétent en matière de PLU ou de RLP.

Sur notre territoire 3 cas différents peuvent se présenter :

- EPCI compétent en matière de PLU ou de RLP = Communauté de communes de Londinières.  
Les maires deviennent compétents à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 et disposent d'un délai compris entre le 01/01/2024 et le 30/06/2024 pour éventuellement s'opposer au transfert. En l'absence d'opposition, l'EPCI devient compétent au 01/08/2024.
- EPCI non compétent en matière de PLU ou de RLP, pour les communes de moins de 3500 habitants = Communauté de communes de Bray Eawy et Communauté de communes des Quatre Rivières.  
Le Président de l'EPCI devient compétent au 1<sup>er</sup> janvier 2024.
- EPCI non compétent en matière de PLU ou de RLP, pour les communes de plus de 3500 habitants = Communes de Neufchâtel-en-Bray, Forges-les-Eaux et Gournay-en-Bray  
Le maire devient compétent au 1er janvier 2024.

Le PETR du Pays de Bray a été sollicité récemment par la Communauté de communes Bray Eawy sur ce sujet d'actualité et a assisté à une réunion d'information organisée par la DDTM le 28 novembre dernier.

Au regard de cette future évolution réglementaire, une réflexion pourrait être menée afin d'étudier la possibilité de mettre en place une nouvelle prestation de service, complémentaire à l'ADS, relative à l'instruction des dossiers portant sur l'installation, la modification et au remplacement des publicités, enseignes et pré-enseignes.

*Le comité syndical, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d' :*

- Etudier la possibilité de mettre en place une nouvelle prestation de service relative à l'instruction des dossiers portant sur l'installation, la modification et le remplacement des publicités, enseignes et pré-enseignes,
- Associer à la réflexion toutes les collectivités concernées par cette évolution réglementaires,

- Etablir une proposition de convention fixant notamment les modalités et conditions d'interventions des différentes parties et les conditions financières.

Ainsi fait et délibéré en séance,  
Les jours, mois et an susdit

Certifié exécutoire par le Président,  
Compte tenu de son dépôt en Préfecture,  
Le 20/12/2023  
Et de sa publication, 20/12/2023  
Le Président, Eric PICARD

Pour copie certifiée conforme  
Le Président, Eric PICARD

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL  
ET RURAL DU PAYS DE BRAY  
Maison des Services - Bd Maréchal Joffre  
76270 NEUFCHATEL-EN-BRAY  
Tél. 02 32 97 56 14 - Fax 02 32 97 11 84  
contact@paysdebray.org

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL  
ET RURAL DU PAYS DE BRAY  
Maison des Services - Bd Maréchal Joffre  
76270 NEUFCHATEL-EN-BRAY  
Tél. 02 32 97 56 14 - Fax 02 32 97 11 84  
contact@paysdebray.org

# Projet de délibération comité syndical

## Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Bray

19 décembre 2023

D 2023-054 – FERMETURE POSTE CHARGE DE MISSION AGRO-ENVIRONNEMENT ET OUVERTURE POSTE DE CHARGE DE MISSION NATURA 2000

L'an deux mille vingt-trois, le 19 décembre à 18 heures, les représentants des Communautés de Communes du Pays de Bray constituant les membres du Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Bray se sont réunis à la salle des fêtes, Paul Godefroy, des Grandes Ventes, à la demande d'Éric PICARD, Président, sur convocation en date du 13 décembre 2023.

### Personnes présentes

Communauté de Communes de Londinières : Armelle BILOQUET (commune de Londinières), Jean-Paul MARTEL (commune de Croixdalle), Sabine CAMENISH (commune de Clais), Martial PÉPIN (commune de Sainte Agathe d'Aliermont), Hervé VASSARD (commune de Preuseville),

Communauté Bray Eawy : Daniel BENARD (commune de Vatierville), Nicolas BERTRAND (commune des Grandes Ventes), Philippe CHEMIN (commune de Quièvecourt), Alexandra DUNET (commune de Neufchâtel-en-Bray), Arlette DUPUIS (commune de Neufchâtel-en-Bray), Joëlle LAURENCE (commune de Rosay), Xavier LEFRANÇOIS (commune de Neufchâtel-en-Bray), Alain LUCAS (commune de Saint-Hellier), Dany MINEL (commune de Mesnières-en-Bray), Léon BACHELOT (commune de Maucomble), Sébastien DECLERCQ (commune des Ventes Saint Rémy) Didier DUCLOS (commune de Massy), Romain ROUSSELIN (commune de Bradiancourt)

Communauté de Communes des 4 rivières : Céline ANCELIN (commune de Mont-Rôty), Isabelle BREQUIGNY (commune d'Argueil), Karine BUQUET (commune de Croisy-sur-Andelle), Jean-Noël CANU (commune de Ferrières-en-Bray), Marie-France DEVILLERVAL (commune de Ferrières-en-Bray), Odile DION (commune de la Bellière), Laurent FOURNIER (commune de Beaussault), Florence LEGENDRE (commune de Gournay-en-Bray), Bruno NOTTIAS (commune de Compainville), Eric PICARD (commune de Gournay-en-Bray), José BLONDÉ (commune de Gournay-en-Bray), Philippe LEMERCIER (commune de Gournay-en-Bray)

### Assistaient également

### Personnes excusées

Luc LEFEBVRE (commune de Croixdalle), Hervé GUÉRARD (commune de Neuville-Ferrières), Nathalie MICHAUT (commune de Bosc-Bérenger), Philippe PELTIER (commune de Challengeville), Jean-Claude DELWARDE (commune de Hodeng-Hodenger), Philippe DION (commune de Pommereux), Thomas HERMAND (commune de Serqueux), Xavier BATUT, Député, Agnès CANAYER, Sénatrice, Virginie LUCOT-AVRIL, Conseillère Départementale, Pascal MARTIN, Sénateur, Hervé MORIN, Président de la Région Normandie, Catherine MORIN-DESAILLY, Sénatrice, Catherine THIERCÉ, représentante du conseil de développement

Nombre de délégués titulaires en exercice : 38

Délégués présents : 30

Délégués votants : 30

Dans le cadre du poste de chargé de mission agro-environnement, en CDD, deux missions principales ont été mise en œuvre :

L'animation des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (sensibilisation, accompagnement des exploitants souhaitant s'engager, suivi des exploitants engagés, animation et mise en œuvre du projet agro-environnemental et climatique ...);

L'animation Natura 2000 du site « Pays de Bray humide » (renseignements du public, animations nature, accompagnement des porteurs de projets dans le cadre des évaluations d'incidences et des contrats Natura 2000, suivi et/ou réalisation d'inventaires, soutien administratif aux demandes de subvention, acompte ou paiement).

Compte tenu du besoin d'accompagnement des exploitations agricoles dans le suivi de leurs engagements et des enjeux de préservation du site Natura 2000 « Pays de Bray humide », Monsieur le Président propose la création d'un poste de chargé de mission « Natura 2000 » à la suite du poste de « chargé de mission agro-environnement ». Cette évolution s'explique par la forte priorisation des engagements MAEC en site Natura 2000 ou zones humides (81 exploitations sur les 83 engagées sont concernées), ce qui conduit désormais à envisager le poste sous l'intitulé « chargé de mission Natura 2000 ».

#### DELIBERATION PORTANT CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT – POSTE DE CHARGE DE MISSION NATURA 2000

Monsieur le Président rappelle au comité syndical que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Monsieur le Président expose qu'il est nécessaire de créer un emploi permanent en raison des missions suivantes : chargé de mission Natura 2000.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au comité syndical de créer, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, un emploi permanent de chargé de mission Natura 2000 relevant de la catégorie hiérarchique A et du grade d'ingénieur à temps complet.

Cet emploi doit être pourvu par un fonctionnaire.

Il demande que le comité syndical l'autorise à recruter un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire conformément aux conditions fixées à l'article L. 332-8 2° du code général de la fonction publique.

*Le comité syndical, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité, :*

- De créer un emploi permanent sur le grade d'ingénieur relevant de la catégorie hiérarchique A pour effectuer les missions de chargé de mission Natura 2000 à temps complet, à compter du 1er janvier 2024,
- De fermer le poste permanent sur le grade d'ingénieur relevant de la catégorie A pour effectuer les missions de chargé de mission agro-environnement à temps complet,

- D'autoriser le recrutement sur un emploi permanent d'un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire pour une durée déterminée d'un an,

- La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 article 64131 du budget primitif 2024.

Ainsi fait et délibéré en séance,  
Les jours, mois et an susdit

Pour copie certifiée conforme  
Le Président, Eric PICARD

Certifié exécutoire par le Président,  
Compte tenu de son dépôt en Préfecture,  
Le 20/12/2023  
Et de sa publication, 20/12/2023  
Le Président, Eric PICARD

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL  
ET RURAL DU PAYS DE BRAY  
Maison des Services - Bd Maréchal Joffre  
76270 NEUFCHATEL-EN-BRAY  
Tél. 02 32 97 56 14 - Fax 02 32 97 11 84  
contact@paysdebray.org

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL  
ET RURAL DU PAYS DE BRAY  
Maison des Services - Bd Maréchal Joffre  
76270 NEUFCHATEL-EN-BRAY  
Tél. 02 32 97 56 14 - Fax 02 32 97 11 84  
contact@paysdebray.org

# Projet de délibération comité syndical

## Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Bray

19 décembre 2023

**D 2023-055** – DELIBERATION AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI PERMANENT LORSQUE LA NATURE DES FONCTIONS OU LES BESOINS DES SERVICES LE JUSTIFIENT ET SOUS RESERVE QU'AUCUN FONCTIONNAIRE N'AIT PU ETRE RECRUTE ARTICLE L. 332-8 2° DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE – CHARGE DE MISSION NATURA 2000

L'an deux mille vingt-trois, le 19 décembre à 18 heures, les représentants des Communautés de Communes du Pays de Bray constituant les membres du Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Bray se sont réunis à la salle des fêtes, Paul Godefroy, des Grandes Ventes, à la demande d'Éric PICARD, Président, sur convocation en date du 13 décembre 2023.

### Personnes présentes

Communauté de Communes de Londinières : Armelle BILOQUET (commune de Londinières), Jean-Paul MARTEL (commune de Croixdalle), Sabine CAMENISH (commune de Clais), Martial PÉPIN (commune de Sainte Agathe d'Aliermont), Hervé VASSARD (commune de Preuseville),

Communauté Bray Eawy : Daniel BENARD (commune de Vatierville), Nicolas BERTRAND (commune des Grandes Ventes), Philippe CHEMIN (commune de Quièvrecourt), Alexandra DUNET (commune de Neufchâtel-en-Bray), Arlette DUPUIS (commune de Neufchâtel-en-Bray), Joëlle LAURENCE (commune de Rosay), Xavier LEFRANÇOIS (commune de Neufchâtel-en-Bray), Alain LUCAS (commune de Saint-Hellier), Dany MINEL (commune de Mesnières-en-Bray), Léon BACHELOT (commune de Maucombe), Sébastien DECLERCQ (commune des Ventes Saint Rémy) Didier DUCLOS (commune de Massy), Romain ROUSSELIN (commune de Bradiancourt)

Communauté de Communes des 4 rivières : Céline ANCELIN (commune de Mont-Rôty), Isabelle BREQUIGNY (commune d'Argueil), Karine BUQUET (commune de Croisy-sur-Andelle), Jean-Noël CANU (commune de Ferrières-en-Bray), Marie-France DEVILLERVAL (commune de Ferrières-en-Bray), Odile DION (commune de la Bellière), Laurent FOURNIER (commune de Beaussault), Florence LEGENDRE (commune de Gournay-en-Bray), Bruno NOTTIAS (commune de Compainville), Eric PICARD (commune de Gournay-en-Bray), José BLONDÉ (commune de Gournay-en-Bray), Philippe LEMERCIER (commune de Gournay-en-Bray)

### Assistaient également

### Personnes excusées

Luc LEFEBVRE (commune de Croixdalle), Hervé GUÉRARD (commune de Neuville-Ferrières), Nathalie MICHAUT (commune de Bosc-Bérenger), Philippe PELTIER (commune de Challengeville), Jean-Claude DELWARDE (commune de Hodeng-Hodenger), Philippe DION (commune de Pommereux), Thomas HERMAND (commune de Serqueux), Xavier BATUT, Député, Agnès CANAYER, Sénatrice, Virginie LUCOT-AVRIL, Conseillère Départementale, Pascal MARTIN, Sénateur, Hervé MORIN, Président de la Région Normandie, Catherine MORIN-DESAILLY, Sénatrice, Catherine THIERCÉ, représentante du conseil de développement

Nombre de délégués titulaires en exercice : 38

Délégués présents : 30

Délégués votants : 30



Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L. 332-8 2,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels,

Vu la délibération D615 du comité syndical du PETR en date du 29 novembre 2022 portant création d'un poste de chargé de mission agro-environnement

Vu la délibération 19 décembre 2023 du comité syndical du PETR en date du 19 décembre 2023 portant création d'un poste de chargé de mission Natura 2000

Considérant que la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient,

Monsieur le Président rappelle au comité syndical que, conformément à l'article L. 332-8 2° du code général de la fonction publique, un emploi permanent du niveau de la catégorie A, B ou C peut être occupé par un agent contractuel lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté.

Il précise que les besoins de la collectivité ont nécessité la création d'un emploi permanent de chargé de mission Natura 2000 relevant de la catégorie hiérarchique A et relevant du grade d'ingénieur par délibération en date du 19 décembre 2023 à temps complet ou à temps non complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 35/35<sup>ème</sup> et qu'il n'est pas possible de pourvoir ce poste par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, Monsieur le Président propose l'établissement d'un contrat à durée déterminée d'une durée d'un an, renouvelable par reconduction expresse. La durée des contrats successifs ne peut excéder un total de six années. A l'issue de la période maximale de six années, le contrat ne peut être reconduit que par une décision expresse et pour une durée indéterminée, en application de l'article L. 332-9 du code général de la fonction publique.

*Le comité syndical, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité, :*

- D'autoriser le recrutement d'un agent contractuel sur l'emploi permanent sur le grade d'ingénieur relevant de la catégorie hiérarchique A pour effectuer les missions de chargé de mission Natura 2000 à temps complet, pour une durée d'un an, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024,
- La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 article 64131 du budget primitif 2024.

Ainsi fait et délibéré en séance,  
Les jours, mois et an susdit

Certifié exécutoire par le Président,  
Compte tenu de son dépôt en Préfecture,  
Le 20/12/2023  
Et de sa publication, 20/12/2023  
Le Président, Eric PICARD

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL  
ET RURAL DU PAYS DE BRAY  
Maison des Services - Bd Maréchal Joffre  
76270 NEUFCHATEL-EN-BRAY  
Tél. 02 32 97 56 14 - Fax 02 32 97 11 84  
contact@paysdebray.org

Pour copie certifiée conforme  
Le Président, Eric PICARD

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL  
ET RURAL DU PAYS DE BRAY  
Maison des Services - Bd Maréchal Joffre  
76270 NEUFCHATEL-EN-BRAY  
Tél. 02 32 97 56 14 - Fax 02 32 97 11 84  
contact@paysdebray.org

# Projet de délibération comité syndical

## Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Bray

19 décembre 2023

D 2023-056 – MISE A JOUR TABLEAU DES EFFECTIFS

L'an deux mille vingt-trois, le 19 décembre à 18 heures, les représentants des Communautés de Communes du Pays de Bray constituant les membres du Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Bray se sont réunis à la salle des fêtes, Paul Godefroy, des Grandes Ventes, à la demande d'Éric PICARD, Président, sur convocation en date du 13 décembre 2023.

### Personnes présentes

Communauté de Communes de Londinières : Armelle BILOQUET (commune de Londinières), Jean-Paul MARTEL (commune de Croixdalle), Sabine CAMENISH (commune de Clais), Martial PÉPIN (commune de Sainte Agathe d'Aliermont), Hervé VASSARD (commune de Preuseville),

Communauté Bray Eawy : Daniel BENARD (commune de Vatierville), Nicolas BERTRAND (commune des Grandes Ventes), Philippe CHEMIN (commune de Quièvrecourt), Alexandra DUNET (commune de Neufchâtel-en-Bray), Arlette DUPUIS (commune de Neufchâtel-en-Bray), Joëlle LAURENCE (commune de Rosay), Xavier LEFRANÇOIS (commune de Neufchâtel-en-Bray), Alain LUCAS (commune de Saint-Hellier), Dany MINEL (commune de Mesnières-en-Bray), Léon BACHELOT (commune de Maucombe), Sébastien DECLERCQ (commune des Ventes Saint Rémy) Didier DUCLOS (commune de Massy), Romain ROUSSELIN (commune de Bradiancourt)

Communauté de Communes des 4 rivières : Céline ANCELIN (commune de Mont-Rôty), Isabelle BREQUIGNY (commune d'Argueil), Karine BUQUET (commune de Croisy-sur-Andelle), Jean-Noël CANU (commune de Ferrières-en-Bray), Marie-France DEVILLERVAL (commune de Ferrières-en-Bray), Odile DION (commune de la Bellière), Laurent FOURNIER (commune de Beaussault), Florence LEGENDRE (commune de Gournay-en-Bray), Bruno NOTTIAS (commune de Compainville), Eric PICARD (commune de Gournay-en-Bray), José BLONDÉ (commune de Gournay-en-Bray), Philippe LEMERCIER (commune de Gournay-en-Bray)

### Assistaient également

### Personnes excusées

Luc LEFEBVRE (commune de Croixdalle), Hervé GUÉRARD (commune de Neuville-Ferrières), Nathalie MICHAUT (commune de Bosc-Bérenger), Philippe PELTIER (commune de Callengeville), Jean-Claude DELWARDE (commune de Hodeng-Hodenger), Philippe DION (commune de Pommereux), Thomas HERMAND (commune de Serqueux), Xavier BATUT, Député, Agnès CANAYER, Sénatrice, Virginie LUCOT-AVRIL, Conseillère Départementale, Pascal MARTIN, Sénateur, Hervé MORIN, Président de la Région Normandie, Catherine MORIN-DESAILLY, Sénatrice, Catherine THIERCÉ, représentante du conseil de développement

Nombre de délégués titulaires en exercice : 38

Délégués présents : 30

Délégués votants : 30



Vu La loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

Considérant les délibérations modifiant le tableau des emplois en date du :

- 7 octobre 2004 (ouverture poste Technicien territorial – Agent de développement tourisme et culture),
- 9 mars 2006 (ouverture poste Adjoint Administratif 2ème classe – Agent de gestion Leader+),
- 21 février 2008 (ouverture poste Adjoint Administratif 1ère classe – Secrétaire Comptable),
- 24 juin 2008 (suppression d'un poste d'adjoint administratif 2ème classe),
- 14 décembre 2010 (Ouverture poste Ingénieur Territorial – Conseiller en Energie Partagé),
- 14 juin 2011 (augmentation du temps de travail poste Ingénieur Territorial – Conseiller en Energie Partagé),
- 20 octobre 2011 (suppression d'un poste de technicien supérieur – Agent de développement Tourisme et Culture),
- 20 octobre 2011 (ouverture de poste Adjoint Administratif 2ème classe – chargé de communication),
- 20 octobre 2011 (ouverture d'un poste Technicien Supérieur – Animateur Natura 2000),
- 19 janvier 2012 (fermeture du poste Technicien Supérieur et ouverture d'un poste d'Ingénieur Territorial – Chargée de mission Natura 2000),
- 19 janvier 2012 (fermeture du poste Technicien Supérieur et ouverture d'un poste d'Ingénieur Territorial – AD Environnement et Patrimoine),
- 19 avril 2012 (augmentation du temps de travail poste Ingénieur Territorial – Conseiller en Energie Partagé),
- 10 juillet 2012 (augmentation du temps de travail poste CAE – Communication),
- 10 juillet 2012 (ouverture de deux postes de Rédacteurs – Agent Administratif et financier Gestionnaire Leader et AD SCoT, Leader...),
- 15 novembre 2012 (fermeture du poste d'adjoint administratif 2ème classe – agent de gestion Leader),
- 27 novembre 2013 (fermeture du poste d'attaché territorial – agent de développement responsable de la structure),
- 27 novembre 2013 (fermeture du poste d'adjoint administratif 2ème classe – Tourisme et Communication),
- 27 novembre 2013 (ouverture du poste d'attaché – chargé de mission Tourisme et Communication),
- 27 novembre 2013 (fermeture du poste de rédacteur – gestionnaire des fonds Leader),
- 27 novembre 2013 (ouverture du poste d'attaché – gestionnaire des fonds Leader),
- 27 novembre 2013 (augmentation du temps de travail poste CEP),
- 13 février 2014 (fermeture du poste de rédacteur – chargé de mission SCoT/Leader),
- 13 février 2014 (ouverture du poste d'ingénieur – chargé de mission SCoT/Leader),
- 12 mars 2015 (fermeture d'un poste d'ingénieur – directrice de la structure),
- 12 mars 2015 (ouverture d'un poste d'ingénieur principal – directrice de la structure),
- 12 mars 2015 (fermeture du poste d'adjoint administratif 1ère classe – secrétaire comptable),
- 12 mars 2015 (ouverture du poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe – secrétaire comptable),
- 04 novembre 2015 (ouverture du poste de technicien – technicien agricole),
- 25 février 2016 (ouverture du poste permanent ingénieur territorial – CEP),
- 23 juin 2016 (ouverture du poste attaché territorial - chargée de mission santé),
- 23 juin 2016 (fermeture du poste d'ingénieur principal – directrice de la structure),
- 23 juin 2016 (ouverture du poste d'ingénieur en chef hors classe – directrice de la structure),
- 23 juin 2016 (fermeture du poste d'ingénieur – chargé de mission SCoT/Leader),
- 23 juin 2016 (ouverture du poste d'ingénieur principal – chargé de mission SCoT/Leader-directrice adjointe),
- 14 décembre 2016 (ouverture du poste d'ingénieur principal – instructeur contrôleur ADS),
- 14 décembre 2016 (ouverture du poste d'adjoint administratif 1ère classe – secrétaire comptabilité ADS et comptabilité PETR),
- 14 décembre 2016 (remplacement poste chargé d'attaché – chargé de mission communication tourisme et culture),
- 25 avril 2017 (fermeture emploi permanent ingénieur territorial – CEP),
- 25 avril 2017 (ouverture poste d'ingénieur territorial – CEP CDD),
- 15 juin 2017 (ouverture poste d'ingénieur principal – coordonnateur/contrôleur ADS),
- 25 octobre 2017 (fermeture poste permanent adjoint administratif principal 2ème classe – secrétaire comptable),
- 25 octobre 2017 (ouverture poste permanent adjoint administratif principal 1ère classe – secrétaire comptable),
- 14 décembre 2017 (ouverture deux postes permanent adjoint administratif – instructeurs ADS),
- 27 mars 2017 (point postes pourvus et non pourvus),
- 19 septembre 2018 (fermeture poste attaché territorial – chargé de mission communication, tourisme et culture),
- 19 septembre 2018 (ouverture poste attaché territorial - responsable pôle communication, tourisme et culture),
- 19 septembre 2018 (ouverture poste adjoint administratif – assistant communication),
- 19 septembre 2018 (fermeture poste technicien – technicien agricole),
- 19 septembre 2018 (ouverture poste ingénieur territorial – chargé de mission agro-environnement),
- 19 septembre 2018 (ouverture poste attaché territorial – chargé de mission santé, service et mobilité),
- 19 septembre 2018 (fermeture poste ingénieur territoriale – Conseiller en énergie partagé),
- 5 juin 2019 (ouverture poste d'ingénieur – chargé de mission PNIR),
- 17 juin 2019 (fermeture poste adjoint administratif 2ème classe – instructeur ADS),
- 17 juin 2019 (ouverture poste adjoint administratif principal de 2ème classe – instructeur ADS suite avancement de grade),
- 12 décembre 2019 (ouverture poste d'attaché territorial – Responsable Administratif et Financier),
- 3 mars 2020 (fermeture poste adjoint administratif – secrétaire comptable ADS et comptable PETR),
- 3 mars 2020 (fermeture poste adjoint administratif – instructeur ADS),
- 3 mars 2020 (ouverture poste adjoint administratif principal de 2ème classe – instructeur ADS)
- 15 septembre 2020 (ouverture poste adjoint administratif – instructeur ADS)
- 10 décembre 2020 (fermeture du poste d'attaché territorial – Responsable Administratif et Financier)
- 10 décembre 2020 (ouverture du poste d'adjoint administratif ou de rédacteur – Secrétaire comptable)
- 19 octobre 2021 (fermeture poste chargé de mission santé services mobilité)
- 19 octobre 2021 (ouverture poste chargé de mission mobilité)
- 19 octobre 2021 (fermeture poste chargé de mission PNIR)
- 19 octobre 2021 (ouverture poste chargé de mission filières coopération interrégionale)
- 19 octobre 2021 (contrat de projet – chargé de PAT et économie circulaire)
- 29 novembre 2022 (fermeture poste chargée de mission filières coopération interrégionale)
- 29 novembre 2022 (fermeture poste directrice adjointe responsable environnement)
- 29 novembre 2022 (ouverture poste chargé de mission agro-environnement)
- 29 novembre 2022 (fermeture poste assistant communication)
- 29 novembre 2022 (ouverture poste chargé de communication)
- 29 novembre 2022 (modification durée hebdomadaire de travail secrétaire comptable)
- 30 mars 2023 (fermeture poste ingénieur en chef hors classe – Directrice)
- 30 mars 2023 (ouverture poste attaché principal – Directeur)
- 30 mars 2023 (fermeture poste adjoint administratif principal de 2ème classe - instructeur ADS)
- 30 mars 2023 (ouverture poste adjoint administratif principal de 1ère classe – instructeur ADS)
- 30 mars 2023 (ouverture poste ingénieur – responsable du pôle développement durable)

- 25 mai 2023 (modification temps de travail du poste de secrétaire comptable)
- 10 octobre 2023 (ouverture poste d'adjoint administratif - poste d'assistant pluridisciplinaire)
- 10 octobre 2023 (ouverture poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe – poste instructeur des actes d'urbanisme)
- 10 octobre 2023 (fermeture poste d'adjoint administratif – poste instructeur des actes d'urbanisme)
- 10 octobre 2023 (ouverture poste de rédacteur – poste de responsable adjointe du pôle ADS)
- 19 décembre 2023 (ouverture poste d'ingénieur – poste de chargé de mission mobilité vélo)
- 19 décembre 2023 (ouverture poste d'ingénieur – poste de chargé de mission Natura 2000)
- 19 décembre 2023 (fermeture poste d'ingénieur – poste de chargé de mission agro-environnement)

Le comité syndical, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité, :

- D'approuver le tableau des emplois permanents de la collectivité à compter du 19 décembre 2023 comme suit :

Cadres d'emplois	Catégorie	Grades (si titulaire)	Fonctions	Effectif pourvu	Durée hebdomadaire de travail
<b>Filière administrative</b>					
Attaché	A		Directeur	1	Temps complet
Adjoint Administratif	C	AAP 1 <sup>ère</sup> Classe	secrétaire comptable	1	Temps complet
Adjoint Administratif	C		secrétaire comptable	1	Temps non complet 26.25/35 <sup>ème</sup>
Adjoint Administratif	C	AAP 2 <sup>ème</sup> classe	instructeur ADS	1	Temps complet
Adjoint Administratif	C	AAP 1 <sup>ère</sup> classe	instructeur ADS	1	Temps complet
Adjoint Administratif	C	AAP 1 <sup>ère</sup> classe	Assistant pluridisciplinaire	1	Temps complet
Rédacteur	B		Responsable adjointe pôle ADS	1	Temps complet
Rédacteur	B		Chargé de communication	1	Temps complet
Attaché	A		responsable pôle communication tourisme culture	0	Temps complet
Attaché	A		Gestionnaire animateur Leader	1	Temps complet
Attaché	A		Chargé de mission mobilité	1	Temps complet
<b>Filière technique</b>					
Ingénieur	A		Chargé de mission Leader	1	Temps complet
Ingénieur principal	A		responsable des actes d'urbanisme ADS	1	Temps complet
Ingénieur	A		chargé de mission Natura 2000	1	Temps complet
Ingénieur	A		Responsable du pôle développement durable	1	Temps complet
Ingénieur	A		Chargé de mission agro- environnement	0	Temps complet
Ingénieur – contrat de projet	A		Chargé de mission PAT et économie circulaire	1	Temps complet

Ainsi fait et délibéré en séance,  
Les jours, mois et an susdit

Pour copie certifiée conforme  
Le Président, Eric PICARD

Certifié exécutoire par le Président,  
Compte tenu de son dépôt en Préfecture,  
Le 20/12/2023  
Et de sa publication, 20/12/2023  
Le Président, Eric PICARD

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL  
ET RURAL DU PAYS DE BRAY  
Maison des Services - Bd Maréchal Joffre  
76270 NEUFCHATEL-EN-BRAY  
Tél. 02 32 97 56 14 - Fax 02 32 97 11 84  
contact@paysdebray.org

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL  
ET RURAL DU PAYS DE BRAY  
Maison des Services - Bd Maréchal Joffre  
76270 NEUFCHATEL-EN-BRAY  
Tél. 02 32 97 56 14 - Fax 02 32 97 11 84  
contact@paysdebray.org

# Projet de délibération comité syndical

## Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Bray

19 décembre 2023

*D 2023-057* – RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI PERMANENT LORSQUE LA NATURE DES FONCTIONS OU LES BESOINS DES SERVICES LE JUSTIFIENT ET SOUS RESERVE QU'AUCUN FONCTIONNAIRE N'AIT PU ETRE RECRUTE ARTICLE L. 332-8 2° DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE – SECRETAIRE COMPTABLE

L'an deux mille vingt-trois, le 19 décembre à 18 heures, les représentants des Communautés de Communes du Pays de Bray constituant les membres du Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Bray se sont réunis à la salle des fêtes, Paul Godefroy, des Grandes Ventes, à la demande d'Éric PICARD, Président, sur convocation en date du 13 décembre 2023.

### Personnes présentes

Communauté de Communes de Londinières : Armelle BILOQUET (commune de Londinières), Jean-Paul MARTEL (commune de Croixdalle), Sabine CAMENISH (commune de Clais), Martial PÉPIN (commune de Sainte Agathe d'Aliermont), Hervé VASSARD (commune de Preuseville),

Communauté Bray Eawy : Daniel BENARD (commune de Vatierville), Nicolas BERTRAND (commune des Grandes Ventes), Philippe CHEMIN (commune de Quièvrecourt), Alexandra DUNET (commune de Neufchâtel-en-Bray), Arlette DUPUIS (commune de Neufchâtel-en-Bray), Joëlle LAURENCE (commune de Rosay), Xavier LEFRANÇOIS (commune de Neufchâtel-en-Bray), Alain LUCAS (commune de Saint-Hellier), Dany MINEL (commune de Mesnières-en-Bray), Léon BACHELOT (commune de Maucomble), Sébastien DECLERCQ (commune des Ventes Saint Rémy) Didier DUCLOS (commune de Massy), Romain ROUSSELIN (commune de Bradiancourt)

Communauté de Communes des 4 rivières : Céline ANCELIN (commune de Mont-Rôty), Isabelle BREQUIGNY (commune d'Argueil), Karine BUQUET (commune de Croisy-sur-Andelle), Jean-Noël CANU (commune de Ferrières-en-Bray), Marie-France DEVILLERVAL (commune de Ferrières-en-Bray), Odile DION (commune de la Bellière), Laurent FOURNIER (commune de Beaussault), Florence LEGENDRE (commune de Gournay-en-Bray), Bruno NOTTIAS (commune de Compainville), Eric PICARD (commune de Gournay-en-Bray), José BLONDÉ (commune de Gournay-en-Bray), Philippe LEMERCIER (commune de Gournay-en-Bray)

### Assistaient également

### Personnes excusées

Luc LEFEBVRE (commune de Croixdalle), Hervé GUÉRARD (commune de Neuville-Ferrières), Nathalie MICHAUT (commune de Bosc-Bérenger), Philippe PELTIER (commune de Challengeville), Jean-Claude DELWARDE (commune de Hodeng-Hodenger), Philippe DION (commune de Pommereux), Thomas HERMAND (commune de Serqueux), Xavier BATUT, Député, Agnès CANAYER, Sénatrice, Virginie LUCOT-AVRIL, Conseillère Départementale, Pascal MARTIN, Sénateur, Hervé MORIN, Président de la Région Normandie, Catherine MORIN-DESAILLY, Sénatrice, Catherine THIERCÉ, représentante du conseil de développement

Nombre de délégués titulaires en exercice : 38

Délégués présents : 30

Délégués votants : 30

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L. 332-8 2,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels,

Vu la délibération D2023-026 du comité syndical du PETR en date du 25 mai 2023 portant création d'un poste de secrétaire comptable à temps non complet à savoir 26.25/35<sup>ème</sup>

Considérant que la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient,

Monsieur le Président rappelle au comité syndical que, conformément à l'article L. 332-8 2° du code général de la fonction publique, un emploi permanent du niveau de la catégorie A, B ou C peut être occupé par un agent contractuel lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté.

Il précise que les besoins de la collectivité ont nécessité la création d'un emploi permanent de secrétaire comptable relevant de la catégorie hiérarchique C et relevant du grade d'adjoint administratif par délibération en date du 25 mai 2023 à temps non complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 26.5/35<sup>ème</sup> et qu'il n'est pas possible de pourvoir ce poste par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, Monsieur le Président propose l'établissement d'un contrat à durée déterminée d'une durée de 3 ans, renouvelable par reconduction expresse. La durée des contrats successifs ne peut excéder un total de six années. A l'issue de la période maximale de six années, le contrat ne peut être reconduit que par une décision expresse et pour une durée indéterminée, en application de l'article L. 332-9 du code général de la fonction publique.

*Le comité syndical, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité, :*

- D'autoriser le recrutement d'un agent contractuel sur l'emploi permanent sur le grade d'adjoint administratif relevant de la catégorie hiérarchique C pour effectuer les missions de secrétaire comptable à temps non complet à raison de 26.5/35<sup>ème</sup>, pour une durée déterminée de 3 ans, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2024.
- La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 article 64131 du budget primitif 2024.

Ainsi fait et délibéré en séance,  
Les jours, mois et an susdit

Pour copie certifiée conforme  
Le Président, Eric PICARD

Certifié exécutoire par le Président,  
Compte tenu de son dépôt en Préfecture,  
Le 20/12/2023  
Et de sa publication, 20/12/2023  
Le Président, Eric PICARD

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL  
ET RURAL DU PAYS DE BRAY  
Maison des Services - Bd Maréchal Joffre  
76270 NEUFCHATEL-EN-BRAY  
Tél. 02 32 97 06 14 - Fax 02 32 97 11 84  
contact@paysdebray.org

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL  
ET RURAL DU PAYS DE BRAY  
Maison des Services - Bd Maréchal Joffre  
76270 NEUFCHATEL-EN-BRAY  
Tél. 02 32 97 06 14 - Fax 02 32 97 11 84  
contact@paysdebray.org

# Projet de délibération comité syndical

## Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Bray

19 décembre 2023

### D 2023-058 – DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRINCIPAL PETR

L'an deux mille vingt-trois, le 19 décembre à 18 heures, les représentants des Communautés de Communes du Pays de Bray constituant les membres du Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Bray se sont réunis à la salle des fêtes, Paul Godefroy, des Grandes Ventes, à la demande d'Éric PICARD, Président, sur convocation en date du 13 décembre 2023.

#### Personnes présentes

Communauté de Communes de Londinières : Armelle BILOQUET (commune de Londinières), Jean-Paul MARTEL (commune de Croixdalle), Sabine CAMENISH (commune de Clais), Martial PÉPIN (commune de Sainte Agathe d'Aliermont), Hervé VASSARD (commune de Preuseville),

Communauté Bray Eawy : Daniel BENARD (commune de Vatierville), Nicolas BERTRAND (commune des Grandes Ventes), Philippe CHEMIN (commune de Quièvrecourt), Alexandra DUNET (commune de Neufchâtel-en-Bray), Arlette DUPUIS (commune de Neufchâtel-en-Bray), Joëlle LAURENCE (commune de Rosay), Xavier LEFRANÇOIS (commune de Neufchâtel-en-Bray), Alain LUCAS (commune de Saint-Hellier), Dany MINEL (commune de Mesnières-en-Bray), Léon BACHELOT (commune de Maucombe), Sébastien DECLERCQ (commune des Ventes Saint Rémy) Didier DUCLOS (commune de Massy), Romain ROUSSELIN (commune de Bradiancourt)

Communauté de Communes des 4 rivières : Céline ANCELIN (commune de Mont-Rôty), Isabelle BREQUIGNY (commune d'Argueil), Karine BUQUET (commune de Croisy-sur-Andelle), Jean-Noël CANU (commune de Ferrières-en-Bray), Marie-France DEVILLERVAL (commune de Ferrières-en-Bray), Odile DION (commune de la Bellière), Laurent FOURNIER (commune de Beaussault), Florence LEGENDRE (commune de Gournay-en-Bray), Bruno NOTTIAS (commune de Compainville), Eric PICARD (commune de Gournay-en-Bray), José BLONDÉ (commune de Gournay-en-Bray), Philippe LEMERCIER (commune de Gournay-en-Bray)

#### Assistaient également

#### Personnes excusées

Luc LEFEBVRE (commune de Croixdalle), Hervé GUÉRARD (commune de Neuville-Ferrières), Nathalie MICHAUT (commune de Bosc-Bérenger), Philippe PELTIER (commune de Callengeville), Jean-Claude DELWARDE (commune de Hodeng-Hodenger), Philippe DION (commune de Pommereux), Thomas HERMAND (commune de Serqueux), Xavier BATUT, Député, Agnès CANAYER, Sénatrice, Virginie LUCOT-AVRIL, Conseillère Départementale, Pascal MARTIN, Sénateur, Hervé MORIN, Président de la Région Normandie, Catherine MORIN-DESAILLY, Sénatrice, Catherine THIERCÉ, représentante du conseil de développement

Nombre de délégués titulaires en exercice : 38

Délégués présents : 30

Délégués votants : 30



Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du Pôle d'Equilibre Territorial Rural du Pays de Bray,

Vu la délibération D2023-014 du 30 mars 2023 adoptant le budget primitif du budget principal 2023,

Considérant qu'au regard de l'exécution du budget il y a lieu de procéder à des ajustements de crédits, au chapitre 012 (charges de personnel),

*Le comité syndical, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité de procéder au retrait de l'arrêté de fongibilité des crédits n°2023-318 et d'adopter la décision modificative du budget principal 2023 comme suit :*

Section de fonctionnement		
Dépenses de fonctionnement	Nature	
Chapitre 012 : charges de personnel	Article 64131	+ 40 000,00
Chapitre 65 : autres charges de gestion courante	Article 65311	+ 350.00
Chapitre 011 : charges à caractère général	Article 6231	- 40 350.00
TOTAL	-	0

Ainsi fait et délibéré en séance,  
Les jours, mois et an susdit

Pour copie certifiée conforme  
Le Président, Eric PICARD

Certifié exécutoire par le Président,  
Compte tenu de son dépôt en Préfecture,  
Le 20/12/2023  
Et de sa publication, 20/12/2023  
Le Président, Eric PICARD

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL  
ET RURAL DU PAYS DE BRAY  
Maison des Services - Bd Maréchal Joffre  
76276 NEUFCHATEL-EN-BRAY  
Tél. 02 32 97 56 14 - Fax 02 32 97 11 84  
contact@paysdebray.org

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL  
ET RURAL DU PAYS DE BRAY  
Maison des Services - Bd Maréchal Joffre  
76276 NEUFCHATEL-EN-BRAY  
Tél. 02 32 97 56 14 - Fax 02 32 97 11 84  
contact@paysdebray.org

# Projet de délibération comité syndical

## Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Bray

19 décembre 2023

### D 2023-059 – DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET PRINCIPAL PETR

L'an deux mille vingt-trois, le 19 décembre à 18 heures, les représentants des Communautés de Communes du Pays de Bray constituant les membres du Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Bray se sont réunis à la salle des fêtes, Paul Godefroy, des Grandes Ventes, à la demande d'Éric PICARD, Président, sur convocation en date du 13 décembre 2023.

#### Personnes présentes

Communauté de Communes de Londinières : Armelle BILOQUET (commune de Londinières), Jean-Paul MARTEL (commune de Croixdalle), Sabine CAMENISH (commune de Clais), Martial PÉPIN (commune de Sainte Agathe d'Aliermont), Hervé VASSARD (commune de Preuseville),

Communauté Bray Eawy : Daniel BENARD (commune de Vatierville), Nicolas BERTRAND (commune des Grandes Ventes), Philippe CHEMIN (commune de Quièvecourt), Alexandra DUNET (commune de Neufchâtel-en-Bray), Arlette DUPUIS (commune de Neufchâtel-en-Bray), Joëlle LAURENCE (commune de Rosay), Xavier LEFRANÇOIS (commune de Neufchâtel-en-Bray), Alain LUCAS (commune de Saint-Hellier), Dany MINEL (commune de Mesnières-en-Bray), Léon BACHELOT (commune de Maucombe), Sébastien DECLERCQ (commune des Ventes Saint Rémy) Didier DUCLOS (commune de Massy), Romain ROUSSELIN (commune de Bradiancourt)

Communauté de Communes des 4 rivières : Céline ANCELIN (commune de Mont-Rôty), Isabelle BREQUIGNY (commune d'Argueil), Karine BUQUET (commune de Croisy-sur-Andelle), Jean-Noël CANU (commune de Ferrières-en-Bray), Marie-France DEVILLERVAL (commune de Ferrières-en-Bray), Odile DION (commune de la Bellière), Laurent FOURNIER (commune de Beaussault), Florence LEGENDRE (commune de Gournay-en-Bray), Bruno NOTTIAS (commune de Compainville), Eric PICARD (commune de Gournay-en-Bray), José BLONDÉ (commune de Gournay-en-Bray), Philippe LEMERCIER (commune de Gournay-en-Bray)

#### Assistaient également

#### Personnes excusées

Luc LEFEBVRE (commune de Croixdalle), Hervé GUÉRARD (commune de Neuville-Ferrières), Nathalie MICHAUT (commune de Bosc-Bérenger), Philippe PELTIER (commune de Callengeville), Jean-Claude DELWARDE (commune de Hodeng-Hodenger), Philippe DION (commune de Pommereux), Thomas HERMAND (commune de Serqueux), Xavier BATUT, Député, Agnès CANAYER, Sénatrice, Virginie LUCOT-AVRIL, Conseillère Départementale, Pascal MARTIN, Sénateur, Hervé MORIN, Président de la Région Normandie, Catherine MORIN-DESAILLY, Sénatrice, Catherine THIERCÉ, représentante du conseil de développement

Nombre de délégués titulaires en exercice : 38

Délégués présents : 30

Délégués votants : 30



Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du Pôle d'Equilibre Territorial Rural du Pays de Bray,

Vu la délibération D2023-014 du 30 mars 2023 adoptant le budget primitif du budget principal 2023,

Considérant qu'au regard de l'exécution du budget il y a lieu de procéder à des ajustements de crédits, aux chapitres 040 et 042 (amortissements),

*Le comité syndical, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité d'adopter la décision modificative du budget principal 2023 comme suit :*

Section de fonctionnement		
Dépenses de fonctionnement		
Chapitre 042 : opération d'ordre de transfert entre section	Article 6811	+ 10 012,00
Chapitre 011 : charges à caractère général	Article 6231	- 10 012,00
Recettes de Fonctionnement		
Chapitre 042 : opération d'ordre de transfert entre section	Article 777	+ 1.00
Chapitre 74 : FEADER	Article 74773	- 1.00
<b>TOTAL</b>		<b>0.00</b>
Section d'investissement		
Dépenses d'investissement		
Chapitre 040 : opération d'ordre de transfert entre section	Article 13913	+ 1,00
Chapitre 21 : immobilisations corporelles	Article 21838	+ 10 011
Recettes d'investissement		
Chapitre 040 : opération d'ordre de transfert entre section	Article 2802	+ 8 044,00
Chapitre 040 : opération d'ordre de transfert entre section	Article 28033	+ 246,00
Chapitre 040 : opération d'ordre de transfert entre section	Article 2805	+ 612,00
Chapitre 040 : opération d'ordre de transfert entre section	Article 281838	+ 1 110,00
<b>TOTAL</b>		<b>0.00</b>

Ainsi fait et délibéré en séance,  
Les jours, mois et an susdit

Pour copie certifiée conforme  
Le Président, Eric PICARD

Certifié exécutoire par le Président,  
Compte tenu de son dépôt en Préfecture,  
Le 20/12/2023  
Et de sa publication, 20/12/2023  
Le Président, Eric PICARD

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL  
ET RURAL DU PAYS DE BRAY  
Maison des Services - Bd Maréchal Joffre  
76270 NEUFCHATEL-EN-BRAY  
Tél. 02 32 97 56 14 - Fax 02 32 97 11 84  
contact@paysdebray.org

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL  
ET RURAL DU PAYS DE BRAY  
Maison des Services - Bd Maréchal Joffre  
76270 NEUFCHATEL-EN-BRAY  
Tél. 02 32 97 56 14 - Fax 02 32 97 11 84  
contact@paysdebray.org

# Projet de délibération comité syndical

## Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Bray

19 décembre 2023

D 2023-060 – DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET ANNEXE ADS

L'an deux mille vingt-trois, le 19 décembre à 18 heures, les représentants des Communautés de Communes du Pays de Bray constituant les membres du Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Bray se sont réunis à la salle des fêtes, Paul Godefroy, des Grandes Ventes, à la demande d'Éric PICARD, Président, sur convocation en date du 13 décembre 2023.

### Personnes présentes

Communauté de Communes de Londinières : Armelle BILOQUET (commune de Londinières), Jean-Paul MARTEL (commune de Croixdalle), Sabine CAMENISH (commune de Clais), Martial PÉPIN (commune de Sainte Agathe d'Aliermont), Hervé VASSARD (commune de Preuseville),

Communauté Bray Eawy : Daniel BENARD (commune de Vatierville), Nicolas BERTRAND (commune des Grandes Ventes), Philippe CHEMIN (commune de Quièvecourt), Alexandra DUNET (commune de Neufchâtel-en-Bray), Arlette DUPUIS (commune de Neufchâtel-en-Bray), Joëlle LAURENCE (commune de Rosay), Xavier LEFRANÇOIS (commune de Neufchâtel-en-Bray), Alain LUCAS (commune de Saint-Hellier), Dany MINEL (commune de Mesnières-en-Bray), Léon BACHELOT (commune de Maucombe), Sébastien DECLERCQ (commune des Ventes Saint Rémy) Didier DUCLOS (commune de Massy), Romain ROUSSELIN (commune de Bradiancourt)

Communauté de Communes des 4 rivières : Céline ANCELIN (commune de Mont-Rôty), Isabelle BREQUIGNY (commune d'Argueil), Karine BUQUET (commune de Croisy-sur-Andelle), Jean-Noël CANU (commune de Ferrières-en-Bray), Marie-France DEVILLERVAL (commune de Ferrières-en-Bray), Odile DION (commune de la Bellière), Laurent FOURNIER (commune de Beaussault), Florence LEGENDRE (commune de Gournay-en-Bray), Bruno NOTTIAS (commune de Compainville), Eric PICARD (commune de Gournay-en-Bray), José BLONDÉ (commune de Gournay-en-Bray), Philippe LEMERCIER (commune de Gournay-en-Bray)

### Assistaient également

### Personnes excusées

Luc LEFEBVRE (commune de Croixdalle), Hervé GUÉRARD (commune de Neuville-Ferrières), Nathalie MICHAUT (commune de Bosc-Bérenger), Philippe PELTIER (commune de Callengeville), Jean-Claude DELWARDE (commune de Hodeng-Hodenger), Philippe DION (commune de Pommereux), Thomas HERMAND (commune de Serqueux), Xavier BATUT, Député, Agnès CANAYER, Sénatrice, Virginie LUCOT-AVRIL, Conseillère Départementale, Pascal MARTIN, Sénateur, Hervé MORIN, Président de la Région Normandie, Catherine MORIN-DESAILLY, Sénatrice, Catherine THIERCÉ, représentante du conseil de développement

Nombre de délégués titulaires en exercice : 38

Délégués présents : 30

Délégués votants : 30

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du Pôle d'Equilibre Territorial Rural du Pays de Bray,

Vu la délibération D2023-016 du 30 mars 2023 adoptant le budget primitif du budget annexe ADS 2023,

Considérant qu'au regard de l'exécution du budget il y a lieu de procéder à des ajustements de crédits, aux chapitres 040 et 042 (amortissements),

*Le comité syndical, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité d'adopter la décision modificative du budget annexe ADS 2023 comme suit :*

Section de fonctionnement		
Dépenses de fonctionnement		
Chapitre 042 : opération d'ordre de transfert entre section	Article 6811	+ 3 960,00
Chapitre 012 : charges de personnel	Article 64131	- 3 960,00
TOTAL		0.00
Section d'investissement		
Dépenses d'investissement		
Chapitre 20 : immobilisations incorporelles	Article 2051	+ 3 960,00
Recettes d'investissement		
Chapitre 040 : opération d'ordre de transfert entre section	Article 2805	+ 3 784,00
Chapitre 040 : opération d'ordre de transfert entre section	Article 281838	+176.00
TOTAL		0.00

Ainsi fait et délibéré en séance,  
Les jours, mois et an susdit

Pour copie certifiée conforme  
Le Président, Eric PICARD

Certifié exécutoire par le Président,  
Compte tenu de son dépôt en Préfecture,  
Le 20/12/2023  
Et de sa publication, 20/12/2023  
Le Président, Eric PICARD

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL  
ET RURAL DU PAYS DE BRAY  
Maison des Services - Bd Maréchal Joffre  
76270 NEUFCHATEL-EN-BRAY  
Tel. 02 32 97 56 14 - Fax 02 32 97 11 84  
contact@paysdebray.org

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL  
ET RURAL DU PAYS DE BRAY  
Maison des Services - Bd Maréchal Joffre  
76270 NEUFCHATEL-EN-BRAY  
Tel. 02 32 97 56 14 - Fax 02 32 97 11 84  
contact@paysdebray.org

# Projet de délibération comité syndical

## Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Bray

19 décembre 2023

D 2023-061 – DISSOLUTION BUDGET ANNEXE PRESTATION DE SERVICES

L'an deux mille vingt-trois, le 19 décembre à 18 heures, les représentants des Communautés de Communes du Pays de Bray constituant les membres du Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Bray se sont réunis à la salle des fêtes, Paul Godefroy, des Grandes Ventes, à la demande d'Éric PICARD, Président, sur convocation en date du 13 décembre 2023.

### Personnes présentes

Communauté de Communes de Londinières : Armelle BILOQUET (commune de Londinières), Jean-Paul MARTEL (commune de Croixdalle), Sabine CAMENISH (commune de Clais), Martial PÉPIN (commune de Sainte Agathe d'Aliermont), Hervé VASSARD (commune de Preuseville),

Communauté Bray Eawy : Daniel BENARD (commune de Vatierville), Nicolas BERTRAND (commune des Grandes Ventes), Philippe CHEMIN (commune de Quièvrecourt), Alexandra DUNET (commune de Neufchâtel-en-Bray), Arlette DUPUIS (commune de Neufchâtel-en-Bray), Joëlle LAURENCE (commune de Rosay), Xavier LEFRANÇOIS (commune de Neufchâtel-en-Bray), Alain LUCAS (commune de Saint-Hellier), Dany MINEL (commune de Mesnières-en-Bray), Léon BACHELOT (commune de Maucombe), Sébastien DECLERCQ (commune des Ventes Saint Rémy) Didier DUCLOS (commune de Massy), Romain ROUSSELIN (commune de Bradiancourt)

Communauté de Communes des 4 rivières : Céline ANCELIN (commune de Mont-Rôty), Isabelle BREQUIGNY (commune d'Argueil), Karine BUQUET (commune de Croisy-sur-Andelle), Jean-Noël CANU (commune de Ferrières-en-Bray), Marie-France DEVILLERVAL (commune de Ferrières-en-Bray), Odile DION (commune de la Bellière), Laurent FOURNIER (commune de Beaussault), Florence LEGENDRE (commune de Gournay-en-Bray), Bruno NOTTIAS (commune de Compainville), Eric PICARD (commune de Gournay-en-Bray), José BLONDÉ (commune de Gournay-en-Bray), Philippe LEMERCIER (commune de Gournay-en-Bray)

### Assistaient également

### Personnes excusées

Luc LEFEBVRE (commune de Croixdalle), Hervé GUÉRARD (commune de Neuville-Ferrières), Nathalie MICHAUT (commune de Bosc-Bérenger), Philippe PELTIER (commune de Callengeville), Jean-Claude DELWARDE (commune de Hodeng-Hodenger), Philippe DION (commune de Pommereux), Thomas HERMAND (commune de Serqueux), Xavier BATUT, Député, Agnès CANAYER, Sénatrice, Virginie LUCOT-AVRIL, Conseillère Départementale, Pascal MARTIN, Sénateur, Hervé MORIN, Président de la Région Normandie, Catherine MORIN-DESAILLY, Sénatrice, Catherine THIERCÉ, représentante du conseil de développement

Nombre de délégués titulaires en exercice : 38

Délégués présents : 30

Délégués votants : 30



Monsieur le Président expose que par délibération D449 en date du 27 janvier 2015, le comité syndical avait créé le budget annexe « prestations de services ».

Ce budget annexe intégrait les recettes des communes qui passaient commande de prestations du CEP, les recettes et dépenses liées à la collaboration avec le PETR du Grand Beauvaisis concernant le PNiR et ensuite la coopération interrégionale filière, et enfin, et il ne reste que cela, les échanges financiers avec la Communauté de Commune Inter Caux Vexin (CCICV), liés à la gestion et à l'animation du GAL Entre Seine et Bray.

Aujourd'hui, il ne reste plus que les échanges avec la CCICV. Suite à notre demande, le SGC Neufchâtel-Gournay nous rappelle la réglementation en vigueur :

"Le suivi d'un Service public administratif au sein d'un budget annexe est à la fois facultatif et non limité. Les organes délibérants des collectivités territoriales peuvent alors créer une régie dotée de la seule autonomie financière pour la gestion de ses services publics. Les collectivités peuvent donc suivre un budget annexe pour suivre toute compétence d'un service public administratif. Ces budgets annexes sont soumis à l'instruction budgétaire et comptable de la collectivité de rattachement."

Il est donc possible pour la collectivité de dissoudre un budget annexe dès lors que celui-ci a été créé sur option, ce qui est le cas pour ce budget qui n'a pas de caractère obligatoire.

Il est donc proposé de dissoudre ce budget annexe par voie de délibération qui fixera la date de dissolution et le fait que les résultats seront repris au budget principal.

Cette dissolution et ce transfert à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 ont pour conséquence :

- la suppression du budget annexe « Prestations de services »,
- la reprise de l'actif et des résultats dans les comptes du budget principal du PETR au terme des opérations de liquidation. Les comptes 2023 du budget annexe seront donc arrêtés au 31 décembre 2023.

*Le comité syndical, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de :*

- supprimer le budget annexe « Prestations de services » ;
- accepter que l'actif et les résultats soient repris dans les comptes du budget principal du PETR au terme des opérations de liquidation.

Ainsi fait et délibéré en séance,  
Les jours, mois et an susdit

Pour copie certifiée conforme  
Le Président, Eric PICARD

Certifié exécutoire par le Président,  
Compte tenu de son dépôt en Préfecture,  
Le 20/12/2023  
Et de sa publication, 20/12/2023  
Le Président, Eric PICARD

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL  
ET RURAL DU PAYS DE BRAY  
Maison des Services - Bd Marechal Joffre  
76270 NEUFCHATEL-EN-BRAY  
Tél. 02 32 97 56 14 - Fax 02 32 97 11 84  
contact@paysdebray.org

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL  
ET RURAL DU PAYS DE BRAY  
Maison des Services - Bd Marechal Joffre  
76270 NEUFCHATEL-EN-BRAY  
Tél. 02 32 97 56 14 - Fax 02 32 97 11 84  
contact@paysdebray.org





PRÉFET DE LA SEINE-MARITIME

A ETABLIR EN DOUBLE  
EXEMPLAIRE

**BORDEREAU DE DEPOT DE DOCUMENTS  
VALANT ACCUSE DE RECEPTION**

COLLECTIVITÉ :

PETR DU PAYS DE BRAY  
Maison des services  
Impasse de la Boutonnière  
76270 NEUFCHATEL-EN-BRAY

DATE D'ENVOI :

28 décembre 2023

Désignation des pièces : objet	Référence de l'acte (n° délib ou AR... + date)	Observations éventuelles du pré-contrôle de légalité
Convention Natura 2000 – année 2024	D2023-046 – CS du 19/12/2023	
Projets d'Outils Mutualisés d'Exploitation (POME)	D2023-047 – CS du 19/12/2023	
Documents constitutifs du PETR (statuts, règlement interne, diagnostic et projet de territoire, convention territoriales, règlement intérieur)	D2023-048 – CS du 19/12/2023	
Demande de subvention de fonctionnement/ingénierie 2023-2024 – programmation 2014-2022	D2023-049 – CS du 19/12/2023	
Demande de subvention de fonctionnement/ingénierie 2023 – programmation 2023-2027	D2023-050 – CS du 19/12/2023	
Observatoire local du Pays de Bray	D2023-051 – CS du 19/12/2023	
Mission d'accompagnement des collectivités par le PETR du Pays de Bray dans le cadre de l'élaboration de leur document d'urbanisme	D2023-052 – CS du 19/12/2023	
La police de publicité – une compétence décentralisée à compter du 01/01/2024	D2023-053 – CS du 19/12/2023	
Délibération portant création d'un emploi permanent – Poste de chargé de mission Natura 2000 – ouverture poste chargé mission Natura 2000 et fermeture poste chargé mission agro-environnement	D2023-054 – CS du 19/12/2023	
Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi permanent - Article L. 332-8 2° du code général de la fonction publique – Chargé de mission Natura 2000	D2023-055 – CS du 19/12/2023	
Mise à jour du tableau des effectifs	D2023-056 – CS du 19/12/2023	
Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi permanent - Article L. 332-8 2° du code général de la fonction publique – Secrétaire comptable	D2023-057 – CS du 19/12/2023	
Décision modificative 1 budget principal PETR (frais de personnel)	D2023-058 – CS du 19/12/2023	
Décision modificative 2 budget principal PETR (amortissements)	D2023-059 – CS du 19/12/2023	
Décision modificative 1 budget annexe ADS (amortissements)	D2023-060 – CS du 19/12/2023	
Dissolution budget annexe prestation de services	D2023-061 – CS du 19/12/2023	

CACHET DE LA COLLECTIVITÉ ET SIGNATURE :

EQUILIBRE TERRITORIAL  
RURAL DU PAYS DE BRAY  
Maison des Services - Bd Marcel Joffre  
27C NEUFCHATEL-EN-BRAY  
76270 NEUFCHATEL-EN-BRAY  
Tél 02 32 97 11 84  
contact@paysdebray.org

CACHET DE RÉCEPTION DE LA PRÉFECTURE :

BUREAU DU COURRIER

03 JAN. 2024

PRÉFECTURE  
DE LA SEINE-MARITIME